

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonces sont à souche et valables signées par M. BRUNELLIÈRE, directeur, ou par M. PITRAT aîné, imprimeur-gérant. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, 4, rue Gentil, à Lyon.

L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire.

## JURISPRUDENCE ADMINISTRATIVE

TRIBUNAL CIVIL DE SAINT-GIRONS, 2 MARS 1886

### PRESCRIPTION. — FOURNITURES. — TRAVAUX. — OUVRIER ENTREPRENEUR

La prescription de six mois qui, aux termes de l'article 2271 Code civil, éteint l'action des ouvriers et gens de travail pour le paiement de leurs journées, fournitures et salaires, ne s'applique qu'à ceux qui travaillent à la journée ou à la tâche, et dont le salaire suit immédiatement le travail, parce que leur position, ordinairement précaire, ne leur permet pas d'attendre. Il en est autrement de celui qui engage tout à la fois son industrie, son expérience, ses matériaux, ses avances et son crédit, et qui, à raison des ressources qu'il possède ou du caractère de spéculation qui s'attache à son œuvre, est présumé pouvoir plus aisément accorder du temps à ses débiteurs.

Par suite, se prescrit non point par six mois, mais suivant le délai du droit commun, l'action de l'entrepreneur en paiement de ses travaux et fournitures (dans l'espèce un entrepreneur de serrurerie).

Le Tribunal,

Attendu que Cidka réclame à la dame veuve Ansas, épouse Fachan, le montant d'un mémoire de travaux et fournitures de serrurerie qu'il aurait exécutés pour son compte personnel et celui des enfants mineurs Ansas, de 1876 à 1878, à l'immeuble que la défenderesse possède à Toulouse, rue Alsace-Lorraine, et réglés par l'architecte Delort à la somme de 3,690 francs ; qu'il reconnaît, toutefois, dans ses conclusions, qu'il a reçu au cours des travaux un acompte de 500 francs, à l'aide de deux mandats, l'un de 300 francs et l'autre de 200 francs, et que la dame Fachan a, en outre, fourni des fontes qui sont entrées dans la confection de l'ouvrage, offrant de lui tenir compte de la valeur desdites fontes suivant l'état qu'elle en devra produire et sauf vérification ;

Attendu que la dame Fachan, sans contester que les travaux aient été exécutés d'après ses ordres, soutient en avoir soldé le montant ; qu'elle ne peut, à la vérité, représenter les quittances établissant sa décharge, les ayant égarées, dit-elle, lors d'un déménagement, mais qu'elle prétend que sa libération résulte suffisamment de la présomption tirée de la longue inaction de son créancier ; qu'au surplus, elle invoque la prescription de dix mois de l'article 2271 du Code civil, Cidka n'ayant travaillé qu'en qualité de simple ouvrier et non pas comme un entrepreneur dont l'action n'est limitée par aucune prescription spéciale ;

Attendu que lors de leur comparution personnelle les parties n'ont fait que reproduire leurs prétentions respectives, sans que leurs dires contradictoires soient venus apporter le moindre élément utile de décision ; qu'il y a lieu par suite de consulter les faits et documents de la cause pour apprécier la qualité d'entrepreneur ou d'ouvrier en laquelle Cidka a agi ;

Attendu que ce dernier ne justifie pas qu'il serait par état, non pas un maître artisan, mais un entrepreneur ; qu'on se trouve, dès lors, en présence d'un maître ouvrier, qui prétend avoir fait acte d'entreprise ;

Attendu que la présomption sur laquelle repose l'article 2271, indique de quelle catégorie d'ouvriers ou d'artisans le législateur a entendu parler ; qu'il s'agit uniquement de ceux qui travaillent à la journée ou à la tâche et dont le salaire suit immédiatement le travail, parce que leur position, ordinairement précaire, ne leur permet pas d'attendre ; qu'il en est autrement de ceux qui engagent tout à la fois leur industrie, leur expérience, leurs matériaux, leurs avances et leur crédit, et qui, à raison, soit des ressources qu'ils possèdent, soit du caractère de spéculation qui s'attache à

leur œuvre, sont présumés pouvoir plus aisément accorder du temps à leurs débiteurs, de telle sorte qu'on ne saurait les considérer comme ayant renoncé au paiement de leur créance, par suite de leur silence plus ou moins prolongé ; qu'ainsi le louage des premiers a pour objets moins l'ouvrage que le travail, de telle sorte que l'ouvrier s'engageant pour un certain temps ou pour une entreprise déterminée, sera toujours payé à raison de son travail et non pour le produit de son travail ou pour l'ouvrage qu'il fait, tandis que les seconds s'engagent à confectionner un ouvrage précis moyennant un prix fixé ou à fixer ultérieurement, en proportion de la valeur de cet ouvrage, et abstraction faite de la somme de travail que son exécution aura nécessitée ;

Attendu qu'un louage d'ouvrages qui intervient dans ces dernières conditions est bien un marché d'entreprises dans le sens de la loi ; qu'il importe peu qu'un prix ait été stipulé d'avance ou qu'on soit tacitement convenu de le régler postérieurement à l'achèvement des travaux, soit à l'amiable selon l'usage des lieux, soit après vérification et apuration des comptes ; que le prix fait ou forfait n'est qu'un accident du marché qui ne peut influer sur la nature de la convention ; qu'en effet, si cette modalité du paiement devait imprimer aux accords intervenus le caractère d'entreprise, on serait exposé à confondre le contrat d'entreprise avec le simple louage de travail à la tâche ou à la journée, puisqu'il arriverait fréquemment que le montant du salaire quotidien serait convenu d'avance ; qu'en réalité, c'est l'objet seul que les parties ont eu en vue qui détermine le véritable rôle de l'ouvrier appelé à effectuer la commande ;

Attendu que le mémoire produit par Cidka répond à une véritable entreprise d'ouvrages ; que les divers articles qu'on relève ont trait à une série d'opérations la plupart complexes, indivisibles, accusant une certaine durée dans l'exécution et pour lesquelles la rémunération de la main-d'œuvre et le montant des fournitures se trouvent réunis sous un chiffre unique, sans aucune évaluation spéciale relative aux journées ou laps de temps qu'il a fallu y consacrer ; que c'est donc la mise en place, la pose ou la confection de l'ouvrage défini et parachevé, la chose faite, en un mot, que Cidka considère comme répondant à la commande qui lui a été faite par la dame Fachan ;

Attendu que c'est également dans ces conditions que cette dernière entendait, à son tour, que le travail fût exécuté ; qu'on la voit, en effet, dans une lettre qu'elle adressait, le 2 mars 1878, à Cidka, se plaindre de la mauvaise exécution d'un ciel ouvert, déclarant plus bas qu'à raison du retard apporté à la pose de la rampe de l'escalier, elle le déclare responsable des chutes qui pourront se produire et le menace finalement de faire exécuter ce travail par d'autres ouvriers, à ses frais et dépens ;

Attendu que ce langage indique bien que la dame Fachan envisageait l'œuvre de Cidka dans son ensemble, d'après le résultat qu'elle en attendait et nullement eu égard au laps de temps plus ou moins long nécessaire par l'activité plus ou moins grande de l'ouvrier.

Attendu que ce même langage accuse encore l'existence du lien de droit qui dans la pensée de la dame Fachan l'unissait au locataire d'industrie, en vertu d'un marché préexistant, qui ne lui permettait pas de se dégager seule, malgré les torts qu'elle lui imputait avant l'exécution convenue ; que tout autre eût été son attitude, si elle s'était trouvée en présence d'un simple ouvrier vis-à-vis duquel elle n'aurait été tenue qu'à acquitter le salaire, quotidien et des services duquel il lui eût été loisible de se passer avant la fin de l'œuvre projetée ;

Attendu dans ces conditions qu'il convient de reconnaître, à défaut d'un marché ou d'un contrat écrit ; qu'il y a eu chez l'une et l'autre des parties, identité de vues quant à la nature du travail entrepris et consentement réciproque à ce que l'objet seul de

SOCIÉTÉ DES SCIENCES  
NATURALISTES DE LYON  
BIBLIOTHÈQUE



l'œuvre fût pris en considération; que, par suite, Cidka a agi comme un véritable entrepreneur et que le paiement de ses salaires et fournitures échappe à la prescription de six mois édictée par l'article 2271 :

Attendu que la même impression se dégage de l'avis adressé par l'architecte Delort à Cidka, le 29 juin 1877, suivant lequel, à défaut d'achèvement des travaux par ce dernier, dans un délai rapproché, ces mêmes travaux lui resteront pour compte;

Attendu qu'à défaut d'une disposition spéciale et expresse, son action ne se trouve soumise, conformément au droit commun, qu'à la prescription de trente ans;

Attendu que la dame Fachan ne conteste ni la sincérité, ni l'importance de la créance; qu'au surplus, celle-ci a été reconnue exacte et réglée, à concurrence de la somme réclamée, par le sieur Delort, architecte, qu'un précédent procès porté devant le Tribunal de céans en 1881, a révélé comme étant le mandataire de la dame Fachan, chargé, en son nom, d'apurer et régler les comptes des fournisseurs et autres gens de travail ou entrepreneurs;

Par ces motifs,

Sans s'arrêter ni avoir égard à toutes prétentions contraires des parties défenderesses, et notamment à l'exception de prescription *brevi temporis* soulevée par elle, condamne la dame de Pradines, veuve Ansas, épouse Fachan, tant en son personnel que comme tutrice de ses enfants mineurs Ansas, et le sieur Fachan, en sa qualité de cotuteur de ces derniers, à payer au sieur Louis Cidka la somme de 3.691 francs pour fournitures et travaux, sauf déduction: 1° de 500 francs reçus par ledit sieur Cidka au moyen de deux mandats, l'un de 300 francs, l'autre de 200 francs, 2° de la valeur des fontes fournies par la veuve Ansas elle-même, suivant l'état qu'elle en devra produire, sauf justification, le tout avec les intérêts à compter du jour de la demande en justice.

## LA QUESTION DES EAUX

Le ministre des Travaux publics vient d'adresser au préfet de l'Ain, la lettre suivante que nous reproduisons *in extenso* pour servir comme document important à l'histoire des eaux de Lyon.

« Paris, 15 juin 1856.

« Monsieur le Préfet, vous m'avez transmis avec une lettre du maire de Lyon, un projet présenté par M. Claret, pour l'établissement d'une distribution d'eau dans cette ville.

« L'eau serait empruntée au Rhône, à l'aide de galeries filtrantes placées à 40 kilomètres en amont de Lyon, vers Saint-Sorlin. Le volume à dériver serait de 350.000 mètres cubes par jour et pourrait même plus tard s'accroître jusqu'à 500.000 mètres cubes. L'eau serait élevée à 32 mètres de hauteur, sur les coteaux de la rive droite du Rhône, à l'aide d'une force motrice empruntée à la rivière d'Ain, dont on dériverait à peu près 5 mètres cubes par seconde, vers Vogey, c'est-à-dire à 30 kilomètres environ au-dessus du confluent avec le Rhône.

« M. le maire de Lyon expose, qu'avant d'étudier plus à fond ce projet et d'engager des négociations en vue de son exécution la ville désire acquérir la certitude qu'aucun obstacle ne sera apporté à la dérivation des eaux de l'Ain. Il demande en conséquence que l'administration lui fasse connaître si elle autoriserait cette opération.

« D'après le rapport des ingénieurs du département de l'Ain, la rivière de l'Ain n'est flottable que lorsqu'elle atteint 0<sup>m</sup>,35 au-dessus de l'étiage, soit quand elle débite 128 mètres cubes à la seconde, et il n'y aurait, dans cet état de la rivière, aucun inconvénient à lui emprunter 5 à 6 mètres cubes par seconde.

« Mais en temps d'étiage, le volume des eaux descend au-dessous de 7 mètres, et si alors le flottage est désintéressé, il n'en est pas

de même des riverains. Il est en effet indispensable à laisser en tout temps dans la rivière une certaine quantité d'eau pour les besoins de la salubrité publique et des populations riveraines. Cette quantité ne peut être déterminée exactement qu'après enquête, on peut toutefois affirmer, dès à présent, qu'elle ne saurait en aucun cas être inférieure au sixième du volume total.

« Le cube mis ainsi à la disposition de la ville de Lyon pourrait donc varier de 5<sup>m</sup>,3 à 5,75. Mais si l'emprunt projeté par cette ville 5<sup>m</sup>,10 par seconde paraît actuellement réalisable, rien ne prouve que, d'ici à quelques années, un appauvrissement du débit d'étiage, qui est extrêmement variable pour l'Ain, ne forcerait pas à des réductions.

« De son côté, le conseil général des ponts et chaussées, sans entrer dans la discussion du projet en lui-même qui est beaucoup trop sommaire pour pouvoir être apprécié, a ramené l'examen de l'affaire aux termes mêmes de la question posée par M. le maire de Lyon: Y a-t-il certitude qu'aucun obstacle ne sera apporté à la dérivation de l'Ain? Partant de ce point de vue, le conseil a présenté les observations suivantes :

« Les eaux de l'Ain, rivière flottable, font partie du domaine public; elles peuvent donc être dérivées dans un but d'utilité publique. Mais est-il possible d'attribuer le caractère d'utilité publique à une dérivation destinée à créer une force motrice, et motivée par cette seule raison que le concessionnaire croit y trouver une économie dans son exploitation? Évidemment non. Les eaux livrées au consommateur ou servant à l'arrosage des rues et égouts, s'appliquent à une destination hygiénique d'intérêt général, pour laquelle une déclaration d'utilité publique se motive facilement, mais il n'en est pas de même pour celles qui ne servent que comme moyen d'adduction et peuvent, en tant que force motrice, être remplacées par toute autre machine.

« Les riverains d'un cours d'eau, exposés aux débordements, aux corrosions et soumis à la servitude de halage, jouissent en compensation du voisinage de l'eau pendant la saison sèche; ils ont assurément le droit de demander qu'on ne sacrifie cette compensation qu'au nom d'un besoin d'utilité générale dûment constatée.

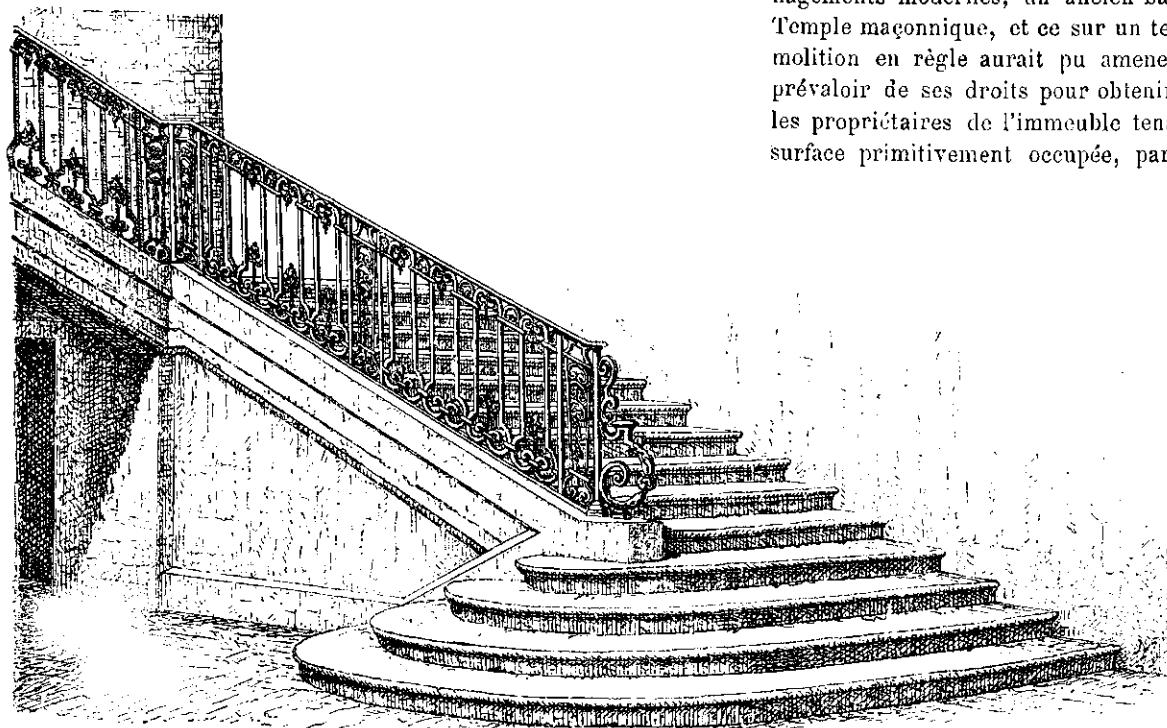
« Dans cet ordre d'idées, il ne serait ni juste, ni rationnel de priver 30 kilomètres de vallée de leur richesse naturelle pour donner à la ville les moyens d'établir économiquement une distribution d'eau quintuple par habitant de celle qui existe actuellement à Paris, et triple de celle qu'on espère réaliser pour la capitale dans un avenir assez éloigné. En outre, il paraîtrait excessif d'armer, par une déclaration d'utilité publique, ladite ville du droit de passer outre aux résistances qui se sont déjà manifestées dans la région, et qui ne manqueront point de se produire avec une grande force lors de la mise aux enquêtes du projet. Le détournement des eaux de l'Ain pendant la période d'étiage, fût-il même aux 5/6 du volume de la rivière, ne pourrait donc être autorisé qu'autant que la ville de Lyon offrirait aux intéressés des avantages suffisants pour les amener à renoncer amiablement aux privilèges naturels qui résultent pour eux de la situation actuelle.

« Par ces motifs, le conseil général des ponts et chaussées a émis l'avis que le projet de dérivation de l'Ain appelé à détourner les eaux de cette rivière dans une très forte proportion pendant la saison sèche et sur une grande longueur de vallée, est de nature à soulever des oppositions au sujet desquelles l'administration ne peut prendre aucun engagement à l'avance.

« Je ne puis, M. le préfet, que me rallier entièrement aux considérations développées par le conseil, d'autant plus que j'ai déjà été saisi par M. le préfet de l'Ain de protestations très vives élevées contre le projet en question par les riverains de l'Ain et par le conseil général du département.

« Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien répondre à

M. le maire de la ville de Lyon que l'administration ne peut, quant à présent, lui donner la certitude dont il demande un témoignage officiel et qu'elle se réserve d'apprécier, s'il y a lieu,



DÉPART DU GRAND ESCALIER

d'après les résultats de l'enquête, la suite qui pourrait être donnée au projet de détournement des eaux de l'Ain.

« Veuillez donner connaissance de cette lettre à MM. les ingénieurs en chef du service spécial du Rhône et du département de l'Ain.

« Ci-joint le dossier communiqué.

« Recevez, etc.

« Le Ministre des Travaux publics,

« Signé : BAÏHAUT. »

### ANCIEN COUVENT DES CARMÉLITES A LYON

A l'intérieur des bâtiments qui subsistent encore de l'ancien couvent des Carmélites de Notre-Dame de la Compassion, on peut voir, à la disposition grandiose de l'escalier que l'on trouve en entrant du côté de la montée des Carmélites, que le monastère bâti par les Villeroy devait avoir une certaine magnificence.

Cet escalier a trois volées séparées entre elles par deux paliers, les deux premières de treize marches et la dernière de onze marches seulement; sa largeur est de 2<sup>m</sup>,45, non compris l'épaisseur du limon dans lequel les marches sont encastrées et qui porte la rampe en fer forgé d'un beau travail.

Nos dessins représentent le départ de l'escalier avec le détail en grand de la rampe en fer forgé, ainsi que l'entrée principale des appartements donnant sur le palier d'arrivée.

### DÉPLACEMENT D'UN TEMPLE MAÇONNIQUE

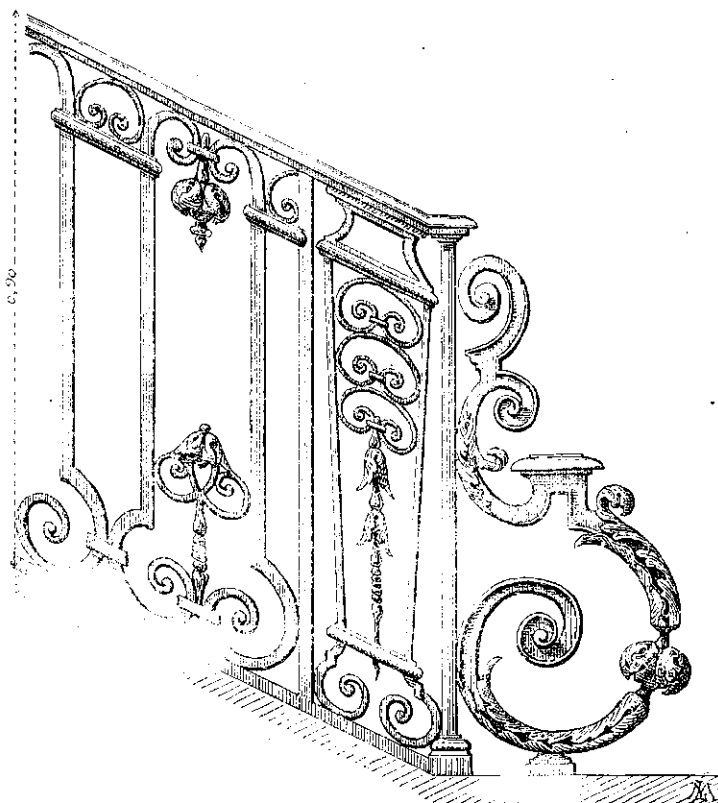
Les architectes américains introduisent avec succès, dans l'art des constructions, des procédés qui méritent d'être signalés pour leur audace même. Soulever un édifice de toutes pièces, le transporter à une certaine distance et l'établir sur de nouvelles fondations, n'est qu'un jeu pour eux. Ils excellent aussi à reprendre en sous-œuvre ou à remplacer des fondations insuffisantes, et l'exem-

ple suivant que nous trouvons dans la *Revue industrielle* donne une idée de leur savoir-faire.

Il s'agissait de transformer à Boston, en un magasin avec aménagements modernes, un ancien bâtiment connu sous le nom de Temple maçonnique, et ce sur un terrain sujet à recul. Une démolition en règle aurait pu amener l'autorité municipale à se prévaloir de ses droits pour obtenir l'élargissement de la rue; les propriétaires de l'immeuble tenaient à ne rien perdre de la surface primitivement occupée, parce que la saillie même du bâtiment leur servait de réclame. Ils ont donc organisé les travaux de manière à conserver le bâtiment en place.

On commença par pratiquer dans les murs, à hauteur du sol, des ouvertures dans lesquelles on passa des pièces de bois dépassant à l'intérieur et à l'extérieur: sur celles-ci on fit reposer tout le poids de la construction, tandis qu'on enlevait les anciennes fondations pour en établir de nouvelles. Cette première opération achevée, une difficulté nouvelle se présenta. On voulait avoir

un rez-de-chaussée répondant aux exigences de la profession, et il fallait soulever de 4<sup>m</sup>,50 environ le bâtiment existant, dont



DÉTAIL DE LA RAMPE EN FER FORGE DU GRAND ESCALIER

les murs n'inspiraient qu'une confiance modérée au point de vue de la solidité. Voici comment on résolut le problème: par les fenêtres, on introduisit des poutres qui furent reliées solidement

entre elles, de manière à transformer le bâtiment en un caisson suffisamment rigide, sous lequel on plaça trois cents vérins. Le soulèvement de la masse fut ensuite exécuté par six hommes : leur travail consistait à tourner autour du bâtiment, en donnant successivement un quart de tour à chacun des vérins, dont la course totale était de 14 pouces (35 centimètres). Cette hauteur atteinte, on calait avec de nouvelles pièces de bois et on remettait les vérins en marche.

La mise à la hauteur voulue de l'ancien Temple maçonnique s'est effectuée ainsi avec un plein succès, et l'infrastructure a été poussée assez vivement pour que les propriétaires n'aient plus à s'inquiéter des prétentions de la ville.

### LE QUESTION DU GAZ A LYON

L'union des Chambres syndicales lyonnaises vient d'adresser à M. le Maire le document suivant, relatif à la question du gaz.

« Lyon, le 7 juillet 1896.

« MONSIEUR LE MAIRE DE LYON,

« La nécessité d'obtenir le gaz d'éclairage à un prix en rapport avec le prix de revient actuel de ce produit, et le besoin urgent qu'a l'industrie de trouver dans le gaz vendu à un prix acceptable un élément dont elle a grand besoin pour ses moteurs et ses machines de toutes sortes, nous ont décidés, Monsieur le Maire, à mettre cette question à l'étude de notre Assemblée.

« Nous n'avons point la prétention d'indiquer à la Municipalité les mesures qu'elle doit prendre pour défendre les intérêts des consommateurs, si nombreux et si divers, que renferme l'agglomération lyonnaise, mais il nous a semblé, toutefois, qu'il y aurait de graves inconvénients à renouveler, dès à présent, un monopole qui nous a tant coûté ; étant donné, d'une part, les chances d'une prochaine application pratique de l'éclairage électrique ; d'autre part, les progrès constants que fait l'industrie de la fabrication du gaz, progrès qui se traduisent par des réductions considérables dans chaque renouvellement de concession.

« Nous en voyons la preuve autour de nous.

« L'abaissement graduel du prix des houilles, abaissement qui paraît devoir s'accuser encore, le perfectionnement du matériel et des procédés, sont les grands facteurs de réduction. Il nous paraît sage de tirer parti de cet état de choses qui nous promet des prix de revient plus bas encore, dussions-nous, pour cela, subir temporairement les prix élevés qui nous sont actuellement infligés.

« Il nous semble du reste qu'il y aurait possibilité d'atténuer dans une grande proportion l'étendue de ce dommage en autorisant dès aujourd'hui une compagnie nouvelle à procéder à l'éclairage de la partie de la ville où les voies publiques sont routes nationales ou départementales, et où, par conséquent, le privilège de la Compagnie du gaz n'a pas d'action.

« La Compagnie nouvelle pourrait également obtenir la fourniture du gaz nécessaire aux communes suburbaines, — soit pour l'éclairage particulier et l'industrie, — car nous croyons savoir que le monopole de la Compagnie du gaz ne s'étend pas à ces communes.

« Cette Société nouvelle pourrait, au même titre que la Compagnie actuelle, fournir à la consommation lyonnaise le gaz de chauffage et le gaz industriel qui échappent au monopole de la Compagnie du gaz.

« La nouvelle Compagnie serait dans d'excellentes conditions d'exploitation, attendu que le périmètre des routes nationales et départementales ne nécessiterait qu'une canalisation relativement restreinte et que, d'autre part, l'emploi du gaz industriel est concentré dans une partie définie de la ville.

« Cette Société aurait donc peu de dépenses à faire pour pourvoir à une consommation des plus importantes. Le prix de revient du gaz ne saurait manquer de s'en ressentir favorablement.

« Les emplois industriels du gaz ne sont point à dédaigner, attendu que leur importance est presque égale à celle du gaz d'éclairage, et tout considérables qu'ils soient actuellement, ne manqueraient pas, du reste, de prendre un énorme développement si on leur fournissait le gaz au prix commercial qui, certes, est loin de celui que l'on paie aujourd'hui.

« Nous n'hésitons pas à affirmer que le taux exagéré du prix de vente du gaz a empêché le développement de nombreuses industries, et que beaucoup d'entre elles ont dû quitter l'intérieur de la ville et chercher au dehors des moyens d'action meilleur marché. Il y a eu de ce chef, pour l'industrie et le commerce de Lyon, un tort énorme qui vient s'ajouter à celui qu'ils subissent par suite des tarifs exorbitants du gaz d'éclairage.

« L'établissement d'une seconde Compagnie fournissant du gaz à Lyon aurait, en outre, l'immense avantage de soumettre cette industrie dans un avenir prochain à la loi fondamentale de tout progrès, de toute marche en avant : la loi de la concurrence.

« En effet, les deux Compagnies ne manqueraient pas de se disputer le monopole futur (s'il en est accordé un) pour l'éclairage des voies publiques et l'éclairage des particuliers, aussi bien que la fourniture du gaz pour le chauffage et les emplois industriels, cela pour le grand profit de la ville et des consommateurs.

« On trouverait également là, Monsieur le Maire, le moyen tant cherché de retenir à Lyon, dans une large mesure, l'industrie du tissage qui pourrait alors transformer son matériel actuel en outillage mécanique dans des conditions qui lui laisseraient des chances sérieuses de réussite.

« On maintiendrait et on ramènerait à Lyon quantité de ces petites industries auxquelles l'emploi de la machine devient indispensable et qui ne peuvent actuellement utiliser le gaz comme agent de force motrice, vu son prix exagéré.

« Outre l'abaissement considérable du prix de vente du gaz auquel peut être octroyée une concession nouvelle ou une prolongation de concession, une diminution ultérieure, graduelle et progressive du prix du gaz nous paraît devoir également être réclamée dans toute combinaison tendant à engager l'avenir.

« Cette clause existe, du reste, dans presque tous les contrats municipaux nouvellement conclus et ayant l'éclairage pour but.

« Nous nous permettrons encore, Monsieur le Maire, d'appeler votre attention sur l'usage que nous ne croyons pas justifié par le cahier des charges, mais qui est imposé par la Compagnie, qui consiste à faire verser par chaque abonné un cautionnement proportionnel au nombre de becs pour lequel il contracte un abonnement, cautionnement dont il n'est payé aucun intérêt.

« Il y a là un abus dont la municipalité saura, nous en sommes convaincus, faire justice dans l'avenir.

« Nous demandons aussi que dans le cas où la ville conclurait un traité quelconque avec la Compagnie actuelle, il soit expressément stipulé que les contrats particuliers, très durs, imposés par la Compagnie aux abonnés auxquels elle a accordé une réduction sur le prix du gaz industriel, soient de plein droit résiliés et annulés dans leur totalité.

« Pour nous résumer, Monsieur le Maire, nous demandons que la Municipalité facilite la création d'une seconde Compagnie du gaz à Lyon, persuadés que cette création sera très profitable aux intérêts lyonnais.

« Nous demandons, en outre, qu'aucune concession nouvelle ne soit accordée sans que les prix que nous payons et qui sont plus élevés que partout ailleurs en France, ne soient réduits dans des proportions considérables que justifient le prix de revient actuel de cette industrie et les chances plus que probables de diminution

nouvelle dans l'avenir, et que les clauses vexatoires, injustes, du cahier des charges, ne soient modifiés dans le sens de l'équité et des intérêts des consommateurs.

« Nous nous permettrons encore, Monsieur le Maire, d'ajouter que nous vous serions reconnaissants, si vous vouliez bien avant la conclusion des négociations qui pourraient ultérieurement s'engager à ce sujet, admettre les représentants de l'Union des Chambres syndicales lyonnaises à vous présenter leurs observations.

« Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre haute considération.

« LE SECRÉTAIRE, MEMBRE DU CONSEIL,

« A. COROMPT.

« LE PRÉSIDENT,

« S. CAUSSE »

## CONSIDÉRATIONS SUR LES DUNES DU SAHARA LEUR RÉGIME ET POSSIBILITÉ DE LES TRAVERSER EN VOIE FERRÉE

Par M. CLAVENAD, ingénieur des Ponts et Chaussées.

### I

Les mines de sel de Taoudeyné qui alimentent le Soudan sont à trois ou quatre pieds au-dessous du sol; le sel s'y trouve par couches assez épaisses; elles présentent tous les caractères des dépôts salins de nos chotts et de nos sebkhas.

Il observe que la direction des dunes est généralement est-ouest et que beaucoup d'entre elles contiennent du gravier gris et plusieurs roches de granit (?) noir et gris.

Souvent la pensée que la mer baigna jadis ces espaces immenses se présente à son esprit.

La partie occidentale de quelques hautes dunes est couverte de plantes épineuses (évidemment le *r'tem*, *Retama Duriei* ou genêt du désert) que mangent les chameaux. Il faut en conclure que les vents d'est sont prédominants, comme nous l'avons déjà fait remarquer.

Ailleurs, une chaîne de montagnes se dresse dans la direction nord-sud (elles paraissaient noires, dit-il, ce qui me fit présumer qu'elles étaient de granit), une chaîne de dunes de sable mouvant suit la même direction que les montagnes de granit.

Ces dunes résultent pour nous de l'interruption de la circulation des sables par la barre que constitue la chaîne de montagnes.

Certaines dunes sont couvertes d'une végétation d'herbes assez vivaces (sans doute le *Drin arthratherum pungens* et le *r'tem*).

Lorsque le sol est dur et résistant les dunes avoisinantes sont toujours peu élevées.

Dans le Drah il parcourt une plaine de sable uni, plus ferme que celui des dunes, couverte de petit gravier et de cailloux.

Il signale encore plusieurs fois des roches de granit (?) par couches de 12 à 18 pouces d'épaisseur, tendre et friable; ailleurs, ce granit est noir, par blocs ou assis; près de Tamara, il est rose, à grains très gros et cassant.

On le voit, René Caillé confond à tout instant grès et granit; les renseignements qu'il nous fournit sont pourtant de la plus grande valeur: ils dénotent un observateur patient et consciencieux; la naïveté ou plutôt la simplicité avec laquelle il les donne est un gage de leur absolue sincérité.

M. LE GÉNÉRAL COLONIEU, D'APRÈS M. DUPONCHEL. — M. Colonieu, qui a franchi l'Erg occidental (ahregs), le décrit comme formé d'une série de grandes dunes dont les chaînes distinctes orientées de l'est à l'ouest seraient séparées par de larges vallées. Il considère ces dunes comme résultant uni-

quement de l'action des vents du sud qui auraient tamisé les détritiques des régions centrales du Sahara et les auraient laissés déposer dans l'ordre de leur grosseur, les dunes méridionales étant surtout formées de gravier, les dunes septentrionales de sables impalpables.

M. LE D<sup>r</sup> MARÈS. — M. Marès, traitant de la possibilité de trouver de l'eau dans les ahregs, fait remarquer que presque tous les puits des hauts plateaux, ceux de Brézina, Benoud, Mengoub, arrivent à un sable argileux, quelquefois rouge ou jaune, mais le plus souvent bleu ou verdâtre, qui lui paraît occuper géologiquement la même hauteur, la même position, et présenter partout une composition à peu près analogue dans tous les terrains qu'il a parcourus.

Ce même sable forme le sol résistant sur lequel reposent les dunes et les dayas des ahregs. Il est hors de doute qu'il correspond au sable gris que Caillé signale si souvent.

Les gours de Brézina sont entourés de dunes plus hautes qu'eux.

Le lit des *Oued* au milieu des ahregs est couvert d'un sable ordinairement moins fin et moins parfaitement pur que celui des dunes qui les entourent; il est parsemé de petits cailloux ou plutôt de grains arrondis presque tous quartzeux.

G. VILLE. — M. G. Ville considère les dunes comme des couches régulières en place formées de sable quartzeux déposé dans les eaux de la mer quaternaire. « Leur surface seule, dit-il, est mobile sous l'action des vents, mais les modifications de relief qui en résultent sont très minimes et tout à fait insignifiantes. Nous citerons comme preuve la permanence des routes suivies par les caravanes qui, de temps immémorial, se rendent au Gourara en passant par des points obligés. Les dunes principales ont des noms particuliers tirés de leur forme. »

Les dunes du Sahara renferment des cailloux roulés que les vents ne peuvent transporter, car là où il en existe ils ont été simplement isolés des sables au milieu desquels ils étaient enfouis.

Près du rocher de sel de Djelfa, il signale des dunes de sable quaternaire bien stratifié; certaines d'entre elles renferment du gypse. (Il est possible d'y trouver de l'eau en allant chercher la couche argilo-sableuse dont il a été question plus haut.)

Les dunes du Djebel Gourin sont formées par la désagrégation sur place du grès quartzeux. C'est, dit-il, le même phénomène qui a produit les ahregs des environs d'Ouargla et du Souf.

Il a observé sur le flanc de quelques dunes bien sableuses des couches sensiblement horizontales de quelques centimètres d'épaisseur formées par des sables argileux colorés en gris noirâtre par un peu de bitume.

Il remarque une autre fois sur une dune une couche de travertin calcaire de 0,30 d'épaisseur. Ailleurs, au milieu des sables, ce sont des assises de grès argilo-calcaires grisâtres contenant à l'état fossile des *Bulimus decollatus* et des *Helix candidissima*.

Les dunes ont donc été formées dans la mer quaternaire; les dayas et les chotts sont les derniers lacs salés dans lesquels les eaux saumâtres isolées par suite d'un soulèvement général ou d'un retrait de la mer, se sont évaporées et ont laissé notamment déposer des couches très étendues de sel marin. Sous cette couche qui, dans la daya de Habessa, atteint 1<sup>m</sup>,25 d'épaisseur, on trouve un sable coquillier avec *Cardium edule* (Lamarck), *Melania*, *Melanopsis*, *Paludina acula* de Draparneau, *Physa intorta* de Lamarck, toutes espèces qui ont des représentants vivants analogues ou sem-

blables dans les marais saumâtres de la mer, du Guadalquivir, etc.

#### COUP D'ŒIL D'ENSEMBLE SUR LES DUNES

Les faits que nous venons de rapporter, les théories que nous avons cherché à esquisser semblent inconciliables au premier abord, nous allons voir qu'il n'en est rien. Les conclusions que nous croyons pouvoir tirer des observations qui précèdent et de nos propres études jetteront, nous l'espérons, un peu de jour sur cette question si controversée, elles nous révéleront une loi générale dans laquelle rentrent presque tous les phénomènes observés; si quelques-uns y dérogent, ils ne feront que la rendre plus manifeste.

Les dunes des hauts plateaux aussi bien que l'immense formation des ahregs et que les cordons qui sillonnent les routes du Soudan sont orientés d'une manière générale suivant une direction nord-est sud-ouest à peu près parallèle à celle des plissements de l'Atlas, des hauts plateaux, du Djebel Aneur et des chaînes de montagnes qui limitent au nord le Grand Sahara.

Si l'on observe quelques dépôts de sable, particulièrement sur le flanc est de certaines montagnes qui, lorsqu'elles sont placées transversalement à cette direction constituent de véritables cordons de dunes (voir les observations de René Caillé), il faut en conclure uniquement que la direction des vents dominants est précisément à peu de chose près celle des cordons des dunes. C'est en même temps celle des vents alizés. Cette concordance fortuite a conduit tout naturellement certains explorateurs à attribuer à l'action des vents la formation des dunes par suite d'un envahissement progressif du sable. D'autres se sont rapprochés davantage de la réalité en faisant intervenir comme un des principaux moteurs les eaux, qui selon eux fixent et déposent les apports du vent. Le phénomène appartiendrait donc d'après cette théorie à l'époque actuelle, et nous avons vu qu'il ne pouvait en être ainsi d'une manière absolue.

Il est incontestable aujourd'hui que le sable circule dans la direction nord-est sud-ouest, mais avec une lenteur comparable à celle qui caractérise par exemple les envahissements progressifs des glaciers.

Qu'un obstacle saillant coupe la dune sur une partie de sa largeur, il interceptera partiellement les mouvements que nous étudierons plus loin, et la puissance du dépôt dont il deviendra le centre pourra nous donner une idée de la force de transport des vents. Or, tous les dépôts de ce genre qui ont été observés, si importants qu'ils puissent paraître à l'observateur local, ne constituent pour ainsi dire que des infiniment petits par rapport à la masse totale des sables qui couvrent le Sahara. Si d'autres observations ne venaient démontrer qu'une si puissante formation ne peut être due à l'action seule des vents, celle-ci suffirait presque à faire rejeter cette hypothèse.

Ce résultat qui semble en contradiction avec la fréquence relative et la puissance des vents n'a rien qui doive surprendre, car les vents se contrarient mutuellement, et c'est leur résultante seule qui doit entrer en ligne de compte.

Comme nous le verrons plus loin, la lévigation qui peut se produire en certains points donnés ne saurait donner lieu à la formation de grands cordons de dunes séparés par des vallées qui d'après M. le général Colonieu ont jusqu'à 2 et 300 mètres de profondeur. Le vent du sud aurait d'ailleurs dans les seules régions qu'il a étudiées une action prépondérante, et tout concorde pour démontrer que les vents de l'est dominant au contraire. Une séparation aussi nette entre les diverses lignes de dunes est absolument incompatible avec le mécanisme de

la circulation des sables. Les vallées en question ne sont que les anciens lits des grands courants quaternaires dont les rives sont marquées par les dépôts sablonneux en question.

Nous avons observé dans l'Oued-Sidi-Naceur notamment et M. Marès avait signalé le fait avant nous pour d'autres oued du sud de la province d'Oran, un phénomène assez curieux qui a été invoqué comme cause principale de la formation des dunes.

L'Oued-Sidi-Naceur est dans certaines parties de son parcours un véritable ruisseau de sable dans lequel la présence de l'eau est seulement accusée par une végétation spéciale plus verte et plus vigoureuse que dans le voisinage. Sous l'action du vent du nord une véritable fumée de sable s'élève et circule entre les berges de l'Oued comme pourrait le faire une vapeur quelconque. En certains points de petites dunes de sable un peu plus fin que celui qui remplit le lit sont formées sur les rives. Il y a lévigation et circulation des particules terreuses arrachées aux berges par les corrosions dues aux agents atmosphériques. Mais, comme le dit M. Ville, « ces brouillards ne suffisent pas à expliquer la formation des grandes dunes de l'Ahreg. Car si l'on compare le volume réel du vide formé par l'ensemble de ces vallées avec le cube énorme des sables qui constituent la région d'El-Ahreg, on se convaincra facilement que cette explication est inadmissible. Le cube du premier vide est un infiniment petit par rapport au second et ne saurait dès lors être considéré comme la source qui a fourni les sables des dunes. »

Si donc le vent a contribué pour une faible part au transport des sables, s'il emmène à de grandes distances ses particules les plus ténues, il ne saurait être considéré comme le moteur véritable.

Il faut donc recourir à l'action de l'eau pour expliquer la formation des dunes. Sans aucun doute le phénomène qui les a produites se continue de nos jours, certaines surfaces se corrodent continuellement, les vents et les eaux entraînent les particules qui proviennent de leur désagrégation. Mais les torrents actuels ne sont que les représentants dégénérés des grands courants quaternaires qui seuls ont pu jeter à la surface du Sahara de pareils dépôts.

Comment en effet expliquer la présence dans certaines dunes, en dehors même du rayon d'action des eaux modernes, de galets, de gypse, de travertin; et cette liaison intime qui existe pour la plupart d'entre elles avec les couches quaternaires sous-jacentes. Les dunes sont donc bien des formations quaternaires en place désagrégées déjà, ou en voie de désagrégation progressive.

Nous avons pu observer à la surface des hauts plateaux des dunes qui, comme celles dont parle M. Marès, reposent sans transition sur le tuf et le travertin qui s'y rencontrent si fréquemment. Nous citerons notamment celle qui se trouvait entre Aïn-Guetifa et le Chott-el-Chergui, ainsi que les dépôts que l'on peut remarquer dans les petites dayas qui précèdent les défilés qui donnent accès dans le Sahara à travers le dernier cordon montagneux qui le limite au nord. Nous ne nions pas qu'en certains points les apports du vent ne pussent parvenir, fixés qu'ils seraient par quelque obstacle, à former de véritables petites dunes isolées, mais il est incontestable pour nous que les dunes citées plus haut ont été formées alors que les sebkhas et les dayas n'étaient pas comme aujourd'hui des bas-fonds presque complètement desséchés, mais bien des lacs alimentés par des crues considérables. Le tuf et le travertin étaient déjà en place et avaient acquis une certaine consistance, ils ont été recouverts purement et simplement par les alluvions arrachées par les torrents aux

plateaux voisins et déposées par eux près de leur embouchure sous la forme de véritables barres analogues à celles qui se forment actuellement au débouché dans la mer de certains fleuves et en général dans tous les points où la vitesse du courant qui charrie sable et limon est ralentie soit par le choc d'une onde contraire, soit par un épanouissement quelconque.

Plus tard, par suite de la dessiccation de la sebkha ou de la daya, le sable a émergé, desséché par le soleil et mis en mouvement par les vents, il a produit les dunes en question.

L'action du vent n'étant plus à redouter autrement que pour des apports lents et réguliers, le problème que se pose l'ingénieur est déjà considérablement simplifié.

Quant aux attaques de l'eau il est toujours possible de s'en prémunir.

**Appréciations générales.** — Les dunes dans leur ensemble constituent une formation régulière en place de la période quaternaire. Certaines d'entre elles appartiennent à une époque plus récente, mais se rapportent à un ordre de phénomènes absolument identiques quoique infiniment plus restreints dans leurs manifestations.

La circulation et le mouvement des sables dans les dunes actionnées par le vent ne modifie pas d'une manière appréciable les limites qui leur ont été assignées par la nature.

L'existence d'étranglements permanents en certains points des dunes ou des ahregs, le peu d'importance relative des dépôts terminaux de leur extrémité sud-ouest, excluent d'une façon absolue l'idée d'une formation due à l'action des vents. C'est ainsi que les dunes qui longent la rive gauche de l'Oued-Messaoura, tout en recevant les apports d'un cordon considérable d'ahregs, ne semblent pas devoir envahir d'ici longtemps les oasis qui marquent son cours souterrain.

Si l'on observe que la direction générale des dunes est aussi celle des chaînes de montagnes géologiquement identiques du nord de l'Afrique, que cette constance de direction se maintient dans tout le Sahara où l'on retrouve les mêmes terrains sablonneux, gypseux et salins qu'en Algérie, il ne reste plus à la suite d'un examen sérieux de la question que cette seule hypothèse à faire : c'est que les dunes sont de véritables dépôts littoraux, non pas à la façon de ceux que l'on observe de nos jours sur les bords du golfe de Gascogne, mais bien plutôt à la manière des barres qui se forment à l'embouchure des fleuves ou dans leurs épanouissements.

Les vallées qui séparent leurs divers cordons sont les canaux de circulation des eaux quaternaires, salées, saumâtres ou douces, peu nous importe ici. Qu'un courant charriant avec lui du sable et du limon, soit venu les couper, il en est résulté un ralentissement de vitesse favorable à l'amoncellement des sables. Ainsi se trouvent expliqués les dépôts de certaines dayas.

Peu à peu, par suite d'un soulèvement du sol ou d'un retrait des eaux, puis d'un dessèchement progressif, le niveau de la mer quaternaire a baissé dans ses différents bassins ; les cordons de dunes marquent les diverses étapes du rivage.

Puis toutes ces surfaces venant à émerger, les vents et les eaux ont déterminé une sorte de lévigation et de classement, les dunes ont revêtu l'aspect qu'elles nous offrent.

De nos jours le phénomène continue, nos oueds sont la pâle copie de nos grandes vallées quaternaires, et les dépôts sablonneux que l'on peut y observer ont une origine analogue à celle des ahregs.

Cette théorie sommaire concilie jusqu'à un certain point les explications données à la suite d'explorations poursuivies dans des contrées différentes, elle ne les infirme qu'en tant qu'elle sont trop généralisées.

L'examen que nous allons faire rapidement de la circulation des sables ne constitue qu'un essai incomplet ; toutefois, les quelques considérations que nous allons présenter viendront appuyer celles qui précèdent, et ne seront pas, nous l'espérons, dénuées de toute valeur pratique.

#### ÉTUDE DU MOUVEMENT DES SABLES DES DUNES LES CONDITIONS DE LEUR ÉQUILIBRE DYNAMIQUE. POSSIBILITÉ ET MOYEN DE LES TRAVERSER

**Mouvement du sable dans les dunes.** — Lorsque le vent vient agir sur une certaine masse de sable il en plisse la surface comme il ferait sur une mer liquide, et, suivant que sa direction est plus ou moins constante, en raison aussi des accidents que présente le terrain, il donne lieu à la formation de dunes allongées ou de dunes mamelonnées.

M. Marès a décrit dans une de ses excellentes notes les phénomènes qu'il a observés dans les dunes du Souf entre El-Oued et Touggourt. « Dès que le vent souffle régulièrement d'une même direction, dit-il, les dunes prennent bientôt une forme générale présentant une croupe et un pic ; elles s'orientent toutes avec une grande régularité, le dos du côté du vent, le pic à la face opposée. Une arête nettement tranchée se trouve au point de contact de ces deux parties et forme un angle droit avec la direction du vent. »

La dune orientée présente alors la forme d'un carré à large base coupé par la moitié, c'est le sif. Les grains de sable qui en composent la surface glissent les uns sur les autres avec une grande facilité.

Les courants sableux qui sous l'impulsion du vent circulent sur la croupe de la dune se retournent sur la face taillée à pic et se rejoignent pour former un remous ascendant qui fait comme l'on dit fumer la dune.

En dehors de cette circulation nous avons pu observer que les cols qui séparent les dunes sont parcourus par des courants particuliers qui alimentent à la fois le remous ascendant et le courant de la croupe de la dune voisine.

Il y a donc en dernière analyse un véritable échange de sable d'une dune à l'autre.

Nous pouvons maintenant entrer dans l'explication complète du phénomène. Le vent écrête les premières dunes qu'il rencontre, les emprunts qu'il leur fait sont les plus considérables et constituent à peu près exclusivement la masse circulante qui parcourt la surface des dunes, de telle sorte que les emprunts et les apports s'équivalent ou à peu près sur chaque monticule. Sur la plus grande partie de la surface sableuse, la puissance motrice du vent est donc à peu près uniquement employée à mettre en mouvement cette masse circulante.

Les emprunts de sable y sont insignifiants, la plupart du temps, et tout se réduit finalement à un transport d'une lisière de la dune à l'autre, le stock enlevé à l'une d'elles étant reporté sur l'autre ou s'accumulant partiellement sur les obstacles qu'il rencontre. (A suivre.)

#### AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

**La Tour de l'Exposition.** — Une commission de savants et de spécialistes va être nommée par le Ministre du Commerce, afin d'étudier le projet de M. Eiffel, relatif à la construction de sa fameuse tour métallique de 300 mètres de hauteur.

Cette tour ne serait pas cylindrique ; elle partirait du sol par les quatre piliers qui iraient en se rapprochant, suivant une courbe calculée de manière à fournir le maximum de résistance aux vents.

Les quatre arêtes de la tour iraient ainsi en se rapprochant jusqu'au sommet, où serait installé un pavillon avec phare électrique et une terrasse où les visiteurs seraient admis. L'oscillation, au sommet, sous l'action des plus forts vents, ne dépasserait pas 75 centimètres.

Sur une première plate-forme, placée à 70 mètres de hauteur environ, c'est-à-dire à une élévation supérieure de 10 mètres à celle des tours Notre-Dame, serait installée une galerie vitrée qu'on utiliserait pour café, restaurant ou autre établissement de ce genre.

On monterait en ascenseur jusqu'au sommet de la tour.

Le poids de cette tour ne dépasserait pas 6 millions de kilogrammes. La dépense de construction est évaluée de 5 millions à 5 millions et demi. M. Eiffel fournirait 4 millions et l'Etat donnerait le reste sous forme de subvention.

M. Eiffel a demandé, pour se couvrir de sa dépense, le droit de percevoir le prix des entrées dans la tour et la faculté de laisser subsister l'édifice un certain temps après la clôture de l'Exposition.

La tour ne servira pas seulement d'attrait extraordinaire à l'Exposition. Elle rendra d'importants services à la science et à la défense nationale.

On pourra, notamment, entreprendre, au sommet des observations de météorologie et d'astronomie dans des conditions absolument nouvelles, et exécuter des expériences de physique, notamment sur le mouvement de rotation de la terre, en renouvelant sur des dimensions gigantesques, celles qui avaient été tentées jadis au Panthéon.

Enfin, un signal électrique, placé au sommet de la tour pourra être vu, par un temps clair, à Dijon. On conçoit, dès lors, quelle ressource, au point de vue des signaux militaires, offrira ce monument.

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

### LYON

Hangar, 1, rue Diderot. M. Durand y demeurant. — Maison sur cour, passage Montgolfier. M. Masmir, propr., rue du Sacré-Cœur, 32. — Exhaussement, angle des rues Creuzet et Dumoulin. — Maison, 91 bis, rue Dunois. M<sup>me</sup> veuve Morel, rue de Créqui, 225. — Maison, 31, rue Montgolfier. M. Benezet, propr., y demeurant. — Maison, angle sud-est de l'avenue Duquesne et de la rue Boileau. M. Fauché, rue Moncey, 89. — Maison, rue de Sèze, 63. M. Bernoux, par M. Guillotel, rue Molière, 37. — Démolition et reconstruction d'une maison. M. Jacquet, propr., y demeurant. — Maison, rue Chaponnay. M. Chiesa, propr., cours de la Liberté, 81, par M. Rivière, architecte, 6, rue de la Barre. — Maison, rue Chaponnay, près du cours de la Liberté. M. Lamarche, propr., 22, rue Chaponnay, par M. Rivière, architecte, 6, rue de la Barre. — Maison, rue Tolozan, 8. M. Perrin, maître-menuisier, rue Claudia, 23. — Atelier, rue Bossuet, côté gauche de la rue Duguesclin. M. Galant, menuisier, rue Duguesclin, 112, par M. Oddoux, rue Chaponnay, 60. — Exhaussement, place de la Croix-Rousse, 17. M. Cluzet, par M. Guillaume, architecte, rue Victor-Hugo, 37. — Mur de clôture, angle de l'avenue de Saxe et de la Grande-Rue-de-la-Guillotière. M. Pichon, avenue de Saxe prolongée, 10. — Exhaussement, rue Molière, 152. M. Orliange, rue Villeroi, 27. — Exhaussement, rue de Chartres, 137. M. Galand, 137, rue de Chartres. — Maison, angle nord-est de la rue Raymond et du boulevard de la Croix-Rousse, 142. Propr. M. Ducreux, boulevard de la Croix-Rousse, 128. — Exhaussement, rue Voltaire, 45. M. Cluzel, propr., y demeurant, par M. Leblanc. — Reconstruction de façade, rue Duguesclin, 100. M<sup>me</sup> Magnin, 31, quai de la Guillotière, par M. Porte, architecte, 18, rue Mulet.

### BANLIEUE

Maison et exhaussement d'un mur de clôture, place Antoinette et rue Camille, à Montchat. M. Collomb, propr., quai Fulchiron, 14, par M. Lelarge, rue des Remparts-d'Ainay, 28. — Exhaussement, chemin des Pins. Madame veuve Simone, propr., chemin des Pins, 77. — Agrandissement d'un bâtiment, chemin de la Demi-Lune. M. Canque, propr., et entrepr., rue Saint-Pierre, 33. — Mur de clôture, chemin de Villon. M. Dumas, propr., chemin de la Bandette, par M. Bernard, architecte, route de Vienne, 107. — Bâiment, cours Henri. M. Chanay, propr., cours Henri. — Bâiment et hangar, chemin de Monplaisir à Grange-Rouge. M. Perrier, propr., y demeurant, par M. Malvétu, entrepr., chemin de Monplaisir aux Maisons-Neuves. — Mur de clôture, chemin de Boyer. M. Aguetant, propr., chemin des Aqueducs, par M. Simonet, maître-maçon, chemin de l'Étoile-d'Alai, 49. — Mur de clôture, chemin d'Inkermann. M. Verdon, propr., passage Saint-Pothin, 12, par MM. Fesselaud et fils, entrepr., rue Vauban, 81. — Hangar, chemin de l'Ordre. M. Clerc, propr., chemin de Baraban, 26. — Exhaussement, route de

Genas. M. Trouillet, propr., route de Genas, 267. — Exhaussement, chemin de Saint-Romain. M. Leroy, propr., rue Saint-Romain, par MM. Jarrigeon et Denis, entrepr., chemin de la Croix-Morlon, 11. — Mur de clôture, chemin de Monplaisir à Saint-Alban. M. Jullien, propr., y demeurant, par M. Canque, entrepr., route de Grenoble, 133. — Exhaussement d'un bâtiment et construction d'un mur de clôture, chemin dit cours Richard-Vitton. Mademoiselle Duché, propr., cours Richard-Vitton, 48, par M. Bernisson, maître-maçon, route de Genas, 143. — Mur de clôture, chemin des Pins. M. David, propr., chemin des Pins, 33.

## TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

2<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — *Société civile de la cour des Archers*. M. Gourd, président du conseil, 34, place Bellecour; archit., M. Bresson, 2, place de la Bourse; entrepr., M. Boudet, 6, rue du Palais-de-Justice. Au 1<sup>er</sup> étage. — *Rue de Penthièvre*, 4. Maison. Propr., M<sup>me</sup> Gralt; arch., M. Christol, 1, rue de l'Hôpital; entrepr. M. Jamot fils, 8, rue du Plat, 2<sup>e</sup> plancher. — *Rues Thomassin, 23 et Palais Grillet, 36*. Démolition et reconstruction. Propr., M. Senta; arch., M. Laureçon, 13, place du Pont; entrepr., M. Guyon, 56<sup>e</sup> cours de la Liberté. On démolit.

3<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — *Angle de la rue Sébastien-Gryphe et la rue Pavmentier*. Maison de rapport. Propr., M. Gauthier; arch., M. Laureçon, 13, place du Pont; entrepr., MM. Porte père et fils, avenue de Saxe, Couvert. — *Avenue de Saxe, côté sud entre le cours Gambetta et la Grande-Rue-de-la-Guillotière*. Maison de rapport. Propr. archit., M. Coquet, 16, quai de la Guillotière; entrepr., M. Gouyon, 59, cours de la Liberté. Mansardes. — *Grande-Rue-de-la-Guillotière*, 200. Démolition et reconstruction d'une maison. Propr., M. Anselmier; arch., M. Boyer, 70, cours Gambetta; entrepr., M. Oriange, 33, rue Villeroi, Couvert. — *Rue des Culattes*, 30. Maison. Propr. et entrepr., M. Montpeiroux, 17, rue Montesquieu; arch., M. Lombard-Gerin, 5, place des Cordeliers, Couvert. — *Avenue de Saxe, angle du cours Gambetta*. Maison. Propr., arch., M. Rognat y demeurant; entrepr., MM. Taton frères, 72, cours Gambetta, mansardes. — *Rue Sébastien-Gryphe*, 13. Démolition et reconstruction. Propr., M. Raulin; arch., MM. Arguillière et Fraissenet, 28, quai de Jayr; entrepr., MM. Rochon père et fils, 10, rue de Béarn, 1<sup>er</sup> plancher. — *Côté droit du cours de la Liberté, entre les rues Servient et de la Part-Dieu*. Maison de rapport. Propr., M. Virieu; arch., M. Laureçon, 13, place du Pont; entrepr., MM. Fesselaud père et fils, 81, rue de Vauban, 1<sup>er</sup> étage. — *Côté droit de l'avenue de Saxe, retour des rues Saint-Jérôme et des Trois-Pierres*. Maison de rapport. Propr. et entrepr., M. Bonnaud, 32, rue des Asperges, 1<sup>er</sup> plancher. — *Cours Lafayette*, 147. Bureaux. Propr., MM. Lamy et Valla; entrepr., M. Sayetta, 14, Cité Delassalle, Couvert. — *Avenue de Saxe*, 167. Démolition et reconstruction. Propr., M. Briatta; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Leblanc, 185, rue Duguesclin, 1<sup>er</sup> étage. — *Rue de la Lône, angle de la rue des Culattes*. Maison. Propr. et entrepr., M. Thomas, 12, rue Basse-Combalot; charpentier, M. Boisson, avenue des Ponts et quai Claude-Bernard, 2<sup>e</sup> plancher. — *Rue de la Thibaudière*, 22. Maison. Propr. et archit., M. Bernelin, 16, Grande-Rue-de-la-Guillotière; entrepr., M. Devienne, rue de Sèze, 43. Rez-de-chaussée. — *Rue Voltaire*, 45. Maison. Propr., M. Cluzel; entrepr., M. Leblanc, 185, rue Duguesclin, 4<sup>e</sup> plancher. — *Rue Servient*, 94. Maison. Propr., M. Mondon; entrepr., MM. Sazille frères, à Montchat; charpentier, MM. Sage, frères, route de Genas, Couvert. — *Avenue de Saxe*, 181. Maison. Propr., M. Renel, 2<sup>me</sup> plancher. — *Rue de Vendôme*, 202. Démolition et reconstruction. Propr., M. Blein; entrepr., M. Garaude, 76, rue Dunois, 1<sup>er</sup> plancher. — *Rue Sébastien-Gryphe*, 125. Construction. Propr., M. Haas; archit., M. Bourges, rue du Rhône, 47; entrepr., M. Nann, 4, rue de Marseille. Au niveau du sol. — *Rue des Passants*. Construction. Propr., M. Montalan; archit., M. Guiguet, 195, avenue de Saxe; entrepr., MM. Taton frères, 72, cours de Broches; charpentiers, M. Despeyroux, rue de Vendôme. Sortie des fondations. — *Cours de la Liberté*, 61. Démolition et reconstruction. Propr., M. Bonjour; arch., M. Tarchier, 34, rue Mercière. On démolit. — *Rue Palais-Grillet*, 7. Démolition et reconstruction. Propr., et entrepr., M. Esculape; arch., M. Ripper, 16, quai de la Guillotière. Au rez-de-chaussée. — *Rue de la Lône, angle de la rue des Asperges*. Société civile de logements économiques. Arch., M. Durançon, cours de la Liberté; entrepr., MM. Durel et Marchand, 36, rue Ferrandière. Fondations. — *Rue de Chartres*, 49. Maison. Propr., et entrepr., M. Pénélon, 29, rue du Tunnel, Fouilles.

4<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — *Rue Tolozan*, 8. Maison en construction. Propr., M. Perrin; arch., M. Clapot, 21, rue Dubois; entrepr., M. Boyer, 2, place Tourville, 2<sup>e</sup> plancher.

5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — *Place Saint-Jean*. Démolition et reconstruction. Propr., M. Parent, rue Mercière, 15; arch., M. Moreau, 8, rue Jean-de-Tourne; entrepr., MM. Gay et Bagnard, 4, rue des Marronniers, mansardes. — *Rue Cottin*, 1. Société d'enseignement des Frères y demeurant. Arch., M. Benoit; entrepr., MM. Surdieux et Fils, 4, rue des Tuileries; charp., M. Martin. Au niveau du sol. — *Quai de Jayr*. Bâiment. Propr., M. Morel; arch., M. Garin, place des Terreaux, 3; entrepr., M. Tarnaud, 19, rue de la Claire. Au rez-de-chaussée.

6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — *Rues de Crillon, Tronchet et rue Masséna*. Église Saint-Joseph. Propr., la Fabrique; arch., M. Antré, 66, avenue de Saxe; entrepr., MM. Rouchon frères, 54, rue Mercière. Sortie des fondations. — *Rue Bossuet*, 1. Maison de rapport. Propr., M. Cartet; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Oddoux, 62, rue Chaponnay, Couvert. — *Rue de Sèze, entre l'avenue de Saxe et la rue de Vendôme*. Maison de rapport. Propr., M. Jaunin; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr.,

M. Lelarge, 23, rue des Remparts-d'Ainay. Couvert. — *Rue de Sèze, entre l'avenue de Sèze et la rue de Vendôme.* — Maison de rapport. Propr., et entrepr., M. Vassivière, 69, rue de Vauban; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre. Couvert. — *Rue de Sèze entre la rue de Vendôme et l'avenue de Saxe.* Maison de rapport. Propr., M. Roubellat, 10, rue de l'Épée; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay. Couvert. — *Rue Bossuet, angle de l'avenue de Saxe.* Maison. Propr., Madame Mayod, 31, cours Gambetta; arch., M. Guiguet, 115, avenue de Saxe; entrepr., MM. Talon frères. Couvert. — *Rue Bossuet, entre l'avenue de Saxe et la rue de Vendôme.* Maison de rapport. Propr., M. Bughon; archit., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Fénélon frères, 11, place Tabareau. Couvert. — *Rue de Vendôme, entre les rues de Sèze et Bossuet.* Maison de rapport. Propr., M. Lafosse; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Vassivière, 69, rue de Vauban. 2<sup>e</sup> étage. — *Angle de la rue de Sèze et de Vendôme.* Maison de rapport. Propr. Association des Immeubles lyonnais. M. Dubouis, directeur; arch., M. Rivière, rue de la Barre; entrepr., M. Vassivière, 69, rue de Vauban. 1<sup>er</sup> étage. — *Avenue de Saxe, entre les rues de Sèze et Bossuet.* Maison de rapport. Propr., Madame Gayetti; arch., M. Gandy, 40, rue Victor-Hugo; entrepr. MM. Fesselaud père et fils, 81, rue de Vauban. Couvert. — *Rue Bossuet, 70.* Maison. Propr., M. Neyton; arch., M. Fanton; 25, cours Morand; entrepr., M. Gouyon, 56, cours de la Liberté. Couvert. — *Rue Ney, 12.* Maison de rapport. Propr., M. Gallien; arch., M. Cadet, 77, rue Ney; entrepr., M. Chavepeyre, 28, rue Louis-Blanc. Couvert. — *Angle de la rue Fournet et de la rue Ney.* Deux maisons. Propr., et entrepr., M. Brun, cours Lafayette prolongé; arch., M. Cadet, 77, rue Ney. Couvert. — *Rue Duquesne, 20.* Maison. Propr., et entrepr., M. Vassivière, 23; rue Duquesne. Au 3<sup>e</sup> étage. — *Rue de Sully, 61.* Maison. Propr., M. Garnier; archit., M. Moreau, 8, rue Jean-de-Tourne; entrepr., M. Maréchal, 2, place d'Albon. 1<sup>er</sup> étage. — *Rue Ney, 62.* Propr. et entrepr., M. Pénélon, 49, cours Vitton. 3<sup>e</sup> plancher. — *Rue de Sully.* Construction, 110. Propr., M. Drevet; archit., M. Guillotel, 37, rue Molière; entrepr., M. Faure, 220, rue Boileau. Fondations. — *Rue Duquesne, 74.* Maison. Propr., M. Jourdan; archit., M. Guillotel, 37, rue Molière; entrepr., M. Faugeton, 11, passage Duguesclin. Fondations. — *Boulevard du Nord, angle rue Sully.* Maison. Propr., M. Garnier, officier d'administration, rue des Remparts-d'Ainay, 40; archit., M. Jamot, rue du Plat, 32, entrepr., MM. Bellat et Cie, 75, rue Boileau. Fondations. — *Cours Lafayette, 77.* Maison. Propr., et entrepr., M. Droulin; arch., M. Guillotel, 37, rue Molière. Fouilles. — *Rue Louis-Blanc, 31.* Démolition et reconstruction. Propr., M. Deny; arch., M. Fanton, 15, place Morand; entrepr., M. Ensiel, 134, rue Boileau. On démolit. — *Rue Boileau, 139.* Maison. Propr., M. Ballard; arch., M. Fanton, 15, place Morand; entrepr., M. Ensiel, 134, rue Boileau; charp., M. Crépat, 126, rue Boileau. Au niveau du sol. — *Rue Montgolfier, 31.* Maison. Propr., M. Benezet; entrepr., M. Bichenaud. Au 1<sup>er</sup> étage. — *Passage Montgolfier, 11.* Maison. Propr., M. C. Crispin; entrepr., M. Picoulet, rue Charles-Lyonnet, Charpenne. Au 2<sup>e</sup> plancher. — *Rue Boileau, 26.* Maison. Propr. et entrepr., M. Fauché y demeurant. Fouilles. — *Rue Molière, 11.* Maison. Propr., M. Picolet; arch., M. Blein, 77, quai Pierre-Scize; entrepr., M. Clément, 3, place de Trion. Fouilles. — *Quai des Brotteaux, 9.* Lycée de jeunes filles. Démolition et reconstruction. Propr., la Ville; arch., M. Journaud, 12, rue du Peyrat; entrepr., M. Duvoy, 8, rue Masséna. On démolit.

**Banlieue.** — *Cours Vitton prolongé, 20.* Maison. Propr., M. Vibert; archit., M. Guillotel, 37, rue Molière; entrepr., MM. Pénélon frères, 49; cours Vitton. Au 1<sup>er</sup> étage. — *Route de Vaulx, n° 15, aux Charpennes.* Construction industrielle. Propr., MM. Bonnet, Ramel, Savigny, Giraud et Cie; entrepr., MM. Bellat et Cie, 75, rue Boileau. Au 1<sup>er</sup> étage.

**Bully.** — Maison. Propr., M. Gillet; arch., M. André; entrepr., M. Varon. Couverte. — Maison. Propr. et entrepr., M. Varon. Couverte.

**Charpennes.** — *Rue des Charmettes, 36.* Maison de rapport. Grosses réparations. Propr., M. Chana; arch., M. Charton; entrepr., M. Sayetta. Au 2<sup>e</sup> étage.

**Les Chères.** — Maison bourgeoise. Propr., M. Ferlat; arch., MM. Dupin frères, 10, rue de Marseille; entrepr., M. Renard, à Lissieu.

**Monplaisir.** — *Chemin Pulvert.* Maison. Propr., M. Evvard; entrepr., MM. Duret et Marchand, 36, rue Ferrandière. Fondations.

**Montchat.** — *Chemin de Vinottier, angl. de la rue Géroente.* Propr., M. Rivière; arch., M. Porte, 18, rue Mulet; entrepr., MM. Duret et Marchand, 36, rue Ferrandière.

**Oullins.** — *Rue Dumont.* Maison. Propr., M. Gay; entrepr., MM. Garot et Bordet. Couvert.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Ville de Lyon.** — Un décret présidentiel, en date du 1<sup>er</sup> juin, a approuvé la soumission présentée par le sieur Béraud (E1.), quai de l'Hôpital, 3, pour la transformation du système actuel de chauffage au foyer du Grand-Théâtre de Lyon en un autre à vapeur.

Un décret présidentiel en date du 1<sup>er</sup> juin, a approuvé la soumission présentée par veuve Duret et Revol, cours Lafayette, 83, pour l'établissement d'une cheminée monumentale dans le foyer du Grand-Théâtre.

Un décret présidentiel du 1<sup>er</sup> juin a approuvé les soumissions de MM. Grange et Dumora, entrepreneurs, pour l'exécution des travaux d'agrandissement de l'ossuaire du nouveau cimetière de la Guillotière.

**Rhône.** — Le 7 juillet. Préfecture. Travaux de plomberie pour l'installation des eaux et du gaz à la nouvelle caserne de gendarmerie à pied, évalués à 10.885 fr. 60. Délégé et Tournier, à Lyon, rue Fleurien, 6, adj. à p. 100.

**Rhône.** — Le 22 juillet. — Hôtel de ville de Lyon. Installation des eaux et du gaz dans le groupe scolaire de la route d'Heyrieux. M. Pichot, quai de Vaise, 2, adjud., à 39 fr. 26 p. 100.

**Rhône.** — Le 26 juillet. — Hôtel de ville de Lyon, Reconstruction en fer du garde-corps de la passerelle Saint-Vincent et du pont suspendu du Palais-de-Justice. M. Queyras, serrurier, rue Grôlée, 12, adjud., à 32 p. 460.

**Rhône.** — Le 28 juillet. — Préfecture. Construction d'un quai à la Muletère. MM. Daniel frères, rue des Remparts-d'Ainay, adj., à 5 p. 100.

**Rhône.** — Le 28 juillet. — Préfecture. Route nationale n. 6. Assainissement des fossés dans la commune des Chères. M. Marchand (Jacques), à Lucenay (Rhône), adjud., à 23 p. 160.

**Ain.** — Le 27 juin. — Mairie de Saint-Maurice-de-Royment. Travaux complémentaires aux écoles communales. — 1<sup>er</sup> lot. M. Rouby, à Pérouges, adj. à 11 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. M. Genod, à Cormaranche, adj. à 22 p. 100. — 3<sup>e</sup> lot. M. Besson, à Bourg, adj. à 11 p. 100.

**Ain.** — Le 27 juin. — Mairie de Villefranche. Réparation au presbytère. — MM. Drujon à Mollon, et Basso, à Méximieux, adj. à 17 p. 100.

**Ardeche.** — Le 27 juin. — Mairie de Vallon. Construction d'une maison d'école de filles et réparations de la maison d'école de garçons. — 1<sup>er</sup> lot. M. Noël Mazellier, à Vallon, adj. à 11 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. M. Dupré-Delille, à Saint-Thomé, adj. à 11 p. 100.

**Aisne.** — Le 2 juin. Dépôt de mendicité de Villers-Cotterets. Reconstruction des deux dortoirs n. 1 et 2 (hommes). — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonnerie et carrelage. Mont., 27.218 fr. M. Louis Dequay, à Villers-Cotterets, adjud., à 25.20 p. 100. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente en bois. Mont., 13.935 fr. 33. M. Delaplace, à Creil (Oise), adjud., à 13.50 p. 100. — 3<sup>e</sup> lot. Couverture, plomberie. Mont., 11.391 fr. 82. M. Landru, à Villers-Cotterets, adjud., à 23 p. 100. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Mont., 16.765 fr. 37. M. Amédée Coutelier, à Soissons, adjud., à 13.40 p. 100. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie et charpente en fer. Mont., 12.172 fr. 52. M. Etienne-Léopold Durt, à Soissons, adjud., à 23 p. 100.

**Allier.** — Le 6 juin. Mairie de Gabuat. Construction d'une école de garçons. Mont., 12.000 fr. M. Michelon, à Montluçon, adjud., à 2 p. 100.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Lundi 2 août, 2 h. — Deuxième avis. Mairie de Lyon. Pont du Palais-de-Justice. Réfection du système de suspension. Mont., 33.304 fr. Caut. prov., 1.500 fr. Renseignements à la mairie, 1<sup>re</sup> division, bureaux des travaux de la ville.

**Rhône.** — Mercredi 4 août, 2 h. — Deuxième avis. Préfecture. Démolition des anciens ponts Morand et Lafayette. Adjudication à forfait (2<sup>e</sup> lot). Caut. prov., 4.600 fr. Caut. définitif, 8.000 fr.

Renseignements à la préfecture, 2<sup>e</sup> division et dans les bureaux de M. Tavernier, ing. ord., à Lyon, rue Sala, 2.

**Rhône.** — Date non fixée. — Commune de Saint-Martin-en-Haut. Construction du chemin vicinal ordinaire n. 8. Mont., 5.200 fr. Caut., 200 fr.

Renseignements à la mairie.

**Rhône.** — Date non fixée. — Commune de Bessenay. Rectification du chemin vicinal ordinaire n. 4. Mont., 12.000 fr. Caut., 400 fr.

Renseignements à la mairie.

**Rhône.** — Date non fixée. — Commune de Lentilly. Travaux de tènement et de construction d'un aqueduc sur le chemin vicinal ordinaire n. 41. Mont., 1.600 fr. Pas de cautionnement.

Renseignements à la mairie.

**Rhône.** — Date non fixée. — Commune de Régnier. Achèvement des chemins vicinaux ordinaires n. 2 et 12. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et empièvements. Mont., 1.423 fr. 79. — 2<sup>e</sup> lot. Maçonnerie. Mont., 1.576 fr. 21. Pas de cautionnement.

Renseignements à la mairie.

**Ain.** — Mercredi 4 août, 2 h. — Préfecture. Route nationale n. 84. Construction des trottoirs et caniveaux et réfection de cassis à Miribel. Mont., 25.550 fr. 81. A val., 2.440 fr. 19. Total, 88.000 fr. Caut., 850 fr.

Renseignements à la préfecture, 3<sup>e</sup> division, et dans les bureaux de M. Ratinet, ingénieur ordinaire, à Belley.

**Ain.** — Dimanche 8 août. — Mairie de Neuville-les-Dames. Terrassement et empièchement. Mont., 3.095 fr. Caut., 110 fr.

Renseignements à la mairie.

**Ain.** — Samedi 14 août, 2 h. — Sous-préfecture de Nantua. Travaux des chemins vicinaux, 2 lots. Mont., 6.471 fr. 67.

Renseignements à la sous-préfecture.

**Ain.** — Dimanche 15 août, 2 h. — Mairie de Vonnas. Rampes d'accès aux abords de deux ponts. — 1<sup>er</sup> lot. Moellons pour enrochement et travaux de perrés en bétons. Mont., 1.603 fr. 91, moins la valeur d'une partie de travail déjà exécutée et dont il sera donné connaissance aux concurrents. Caut., 80 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Terrassement et empièchement. Mont., 1.493 fr. 95. Caut., 75 fr.

Renseignements à la mairie et chez l'agent voyer cantonal de Châtillon-sur-Chalaronne.

**Ain.** — Dimanche 15 août, 11 h. — Mairie de Buellas. Construction d'une école mixte à Corgeon. — Mont., 11.340 fr. 30. Caut., 600 fr.

Le certificat de capacité devra être visé par l'architecte huit jours avant l'adjudication. Renseignements à la mairie et dans le bureau de M. A. Beljeule, architecte, rue Bourgneuf, 2.

**Ain.** — Dimanche 22 août, 2 h. — Mairie de Saint-Martin-du-Mont. Préau convert à l'école des garçons. Mont., 3.654 fr. 18.

Renseignements à la mairie et chez M. Rochet, architecte à Bourg.

**Alpes-Maritimes.** — Jeudi 12 août. — Mairie de Nice. Génie. Construction du casernement de Riquier. Caut., matériel, 10.000. Fonds de roulement, 100.000 fr. Dépot de garantie à verser préalablement à l'adjudication, 5.000 fr.

Renseignements dans les bureaux du génie, 1, rue Ségurane, à Nice.

**Algérie.** — Samedi 14 août. — Mairie de Blida. Construction d'écoles. 1<sup>er</sup> lot. Ecole communale et salle d'asile, place de l'Orangerie à Blida. Mont., 90.000 fr. Caut., 3.000. — 2<sup>e</sup> lot. Deux écoles à Montpensier et à Dalmatie. Mont., 30.000 fr. Caut., 1.000 fr.

Renseignements à la mairie.

**Algérie.** — Vendredi 20 août. — Commune mixte de la Meskiana. Construction d'une école de Centre à la Meskiana. Mont., 14.900. Caut., 400 fr.

Le certificat de capacité sera visé par M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de la circonscription de Bône, huit jours au moins avant l'adjudication.

Renseignements au secrétariat de la mairie.

**Allier.** — Dimanche 8 août, 1 h. — Mairie de Bourbon-l'Archambault. Chemins vicinaux (lot unique). Chemin n. 16, de Bourbon à la Gare : Terrassements 23.819 fr. 90. Chaussée, trottoirs et caniveaux, 11.314 fr. 38 fr. Ouvrages d'art, 3.419 fr. 98. A val., 1.945 fr. 74. Total, 46.000 fr. — Chemin n. 17, de la Paroisse à la Gare. Terrassements, 343 fr. 33. Chaussée, 670 fr. 60. Total, 1.013 fr. 96. Chemin n. 18, du pont Cachet à la

Gare. Terrassements, 4.626 fr. 33. Chaussée et caniveau, 2.933 fr. 73. Ouvrages d'art, 6.680 fr. 62. A val., 759 fr. 32. Total, 15.000. Caut., 1.550 fr.

Renseignements à la mairie et au bureau de l'agent voyer.

**Allier.** — *Dimanche 8 aout*, 1 h. — Mairie de Châtel-de-Neuvre. Construction d'un groupe scolaire avec mairie. Mont., 49.788 fr. 63. Mobilier scolaire, 800 fr. Total, 50.588 fr. 63. A val., 1.621 fr. 89. Total, 52.210 fr. 57. Caut., 2.500 fr.

Renseignements à la préfecture

**Ardèche.** — *Samedi 14 aout*, 2 h. — Préfecture. Travaux de chemins vicinaux et routes départementales, 8 lots. Mont., 151.800 fr.

Renseignements à la préfecture

**Ardennes.** — *Dimanche 8 aout*, 3 h. — Mairie de Gernelle. Assainissement, restauration et amélioration de la maison de l'école mixte, la mairie et le logement de l'instituteur communal. — 1<sup>er</sup> lot. Assainissement, terrassements, drainage et divers, 379 fr. 78. — 2<sup>e</sup> lot. Maçonnerie, cimentage, plâtrerie, fumisterie et marbrerie. Mont., 1.584 fr. 30. — 3<sup>e</sup> lot. Couverture et zingage. Mont., 924 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie, réparations, peinture, teinture, etc., 2.960 fr. 97. A val., 150 fr. 95. Total, 6.030 fr.

Renseignements à la mairie, et chez M. Boulaire-Depommier, 4 rue de l'Eglise, à Mézières.

**Cher.** — *Jeudi 5 aout*, 2 h. — Mairie d'Argent. Construction d'une école de filles et d'une école maternelle. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et maçonnerie. Mont., 21.567 fr. 41. Caut., 1.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente. Mont., 7.051 fr. 72. Caut., 353 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Couverture et zinguerie. Mont., 6.085 fr. 62. Caut., 300 fr. 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Mont., 5.131 fr. 61. Caut., 250 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Mont., 2.925 fr. 91. Caut., 300 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Plâtrerie. Mont., 3.530 fr. 73. Caut., 175 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Peinture et vitrerie. Mont., 945 fr. 95. Caut., 50 fr. — 8<sup>e</sup> lot. Mobilier scolaire et mobilier personnel de l'institutrice. Mont., 6.200 fr. Caut., 300 fr.

Renseignements à la mairie et chez M. Souchon, architecte à Bourges, rue des Cordeliers, n. 2.

**Côtes-du-Nord.** — *Date non encore fixée.* — Mairie d'Uzel. Construction d'une école de garçons et travaux de voirie. Mont., 39.000 fr. Caut., le 200.

Renseignements à la mairie.

**Côte-d'Or.** — *Vendredi 6 aout*, 2 h. — Mairie de Dijon. Création d'une école primaire supérieure, rue du Petit-Potet, et agrandissement de la bibliothèque publique. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et maçonnerie. Mont., 6.000 fr. Caut., 300 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Plâtrerie et carrelage. Mont., 6.500 fr. Caut., 325 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Mont., 14.500 fr. Caut., 725 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie et épinglerie. Mont., 14.500 fr. Caut., 725 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Peinture et vitrerie. Mont., 3.300 fr. Caut., 165 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Fumisterie. Mont., 3.200 fr. Caut., 160 fr.

Renseignements à la mairie et au bureau de l'architecte.

**Creuse.** — *Dimanche 8 aout*, 2 h. — Mairie de Saint-Piel. Agrandissement de la maison d'école. Mont., 8.479 fr. 93.

Renseignements à la mairie.

**Creuse.** — *Jeudi 10 aout*, 1 h. — Maire de Guéret. Travaux au lycée de filles. — 1<sup>er</sup> lot. Marbrerie, fumisterie. Mont., 5.730 fr. — Poêles pour salles. Mont., 5.400 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Mobilier fixe, menuiserie diverse. Mont., 33.036 fr. 62. — 3<sup>e</sup> lot. Lavabos et baignoires. Mont., 7.960 fr.

Renseignements à la mairie.

**Haute-Garonne.** — *Jeudi 5 aout.* — Sous-préfecture de Saint-Gaudens. Travaux communaux et de chemins vicinaux. Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Bontx. Maison d'école au Ger-de-Boutx. Mont., 74.637 fr. 9. Caut., 230 fr. Chemins vicinaux ordinaires. — 2<sup>e</sup> lot. Eoux. Chemin n. 62. Ponceau sur la Garonne, 1.436 fr. 43. A val., 163 fr. 57. Total, 1.600 fr. Caut., 50 fr. Frais, 45 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Saint-Ferroul. Chemin, n. 4. Chaussée d'empiérement, 1.223 fr. 46 fr. A val., 235 fr. 44. Total, 1.460 fr. Caut., 40 fr. Frais, 45 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Gensac. Chemin n. 4. Pont dallé sur la rivière de la Gimone, 2.732 fr. A val., 323 fr. 41. Total, 2.732 fr. 03. Caut., 100 fr. Frais, 45 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Gensac. Chemin n. 1. Pont en bois sur la rivière de la Gesse, 2.300 fr. 44. A val., 274 fr. 42. Total, 2.379 fr. 44. Caut., 80 fr. Frais, 45 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Boudrac. Chemin n. 3. Chaussée d'empiérement, 5.433 fr. 06. A val., 61 fr. 91. Total, 5.200 fr. Caut., 180 fr. Frais, 45 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Anzas. Chemin n. 7. Construction d'une section, 4.432 fr. 48. A val. 289 fr. 77. Total, 4.722 fr. 22. Caut., 150 fr. Frais, 45 fr. — 8<sup>e</sup> lot. Roudet. Chemin n. 8. Chaussée d'empiérement, 1.525 fr. 30. A val. 174 fr. 61. Total, 1.700 fr. Caut., 56 fr. Frais, 45. — 9<sup>e</sup> lot. Foulle. Chemin n. 2. Chaussée d'empiérement, 3.200 fr. 30. A val., 90 fr. 85. Total, 3.300 fr. 45. Caut., 110 fr. Frais, 45 fr. — 10<sup>e</sup> lot. Cussagne. Chemin n. 1. Construction d'une section, 7.253 fr. 28. A val., 353 fr. 22. Total, 7.606 fr. 50. Caut., 258 fr. Frais, 45 fr.

Le certificat de capacité sera visé huit jours avant l'adjudication par l'agent voyer d'arrondissement ou par un architecte pour le 1<sup>er</sup> lot.

Renseignements à la sous-préfecture.

**Isère.** — *Dimanche 8 aout*, 3 h. 1/2. — Chemin vicinal ordinaire de Crémieux à Moras, par le Pont-Bovet Rectification et amélioration sur 2.038 mètres 18. Mont., 31.500 fr. Caut., 1.500 fr.

Renseignements à la mairie et au bureau de l'agent voyer de canton, à Crémieux.

**Loire.** — *Samedi 7 aout*, 11 h. — Mairie de Saint-Etienne. Construction d'un égout cours de l'Hôpital et rue de Lyon. Mont., 13.515 fr. 76. A val., 2.954 fr. 24. Total, 21.500. Renseignements à la mairie.

**Loire.** — *Samedi 14 aout*, 1 h. — Préfecture. Chemin d'intérêt commun n. 123, de Souternon à Neulize. Construction d'un pont métallique à trois travées sur la Loire, au lieu dit : La Vourdiat. — 2<sup>e</sup> lot. Construction du tablier métallique de 119 m. 20 de longueur. Fers et fonte, 60.288 fr. 84. Maçonnerie de briques, béton et ciment 4.881 fr. 54. A valoir, 1.826 fr. 62. Total, 67.000 fr. Caut., 2.200 fr.

Renseignements à la préfecture.

**Loiret.** — *Dimanche 8 aout*, 2 h. Mairie de Maresau-aux-Près. Agrandissement du cimetière. Mont., 1.550 fr. Renseignements à la mairie.

**Lozère.** — *Jeudi 10 aout*, 2 h. — Préfecture. Construction d'une prison cellulaire à Mende. Mont., 180.696 fr. 95 fr. A val., 10.000 fr. Caut., 9.000 fr.

Le certificat de capacité sera visé par l'architecte du département, huit jours au moins avant l'adjudication.

Renseignements à la préfecture (1<sup>re</sup> division).

**Oise.** — *Dimanche 8 aout*, 2 h. — Mairie de Sérévillers. Construction d'une maison d'école mixte. Mont., 10.205 fr. 29. Renseignements à la Mairie.

**Orne.** — *Le jeudi 12 aout*, 2 h. — Préfecture. Ecole normale d'institutrices à Alençon. 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, empiétements, maçonneries. Mont., 128.554 fr. 32. A val., 10.712 fr. 86. — 2<sup>e</sup> lot. Grosse serrurerie et fonte. Mont., 29.600 fr. 31. A val., 2.166 fr. 19. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente. Mont., 30.174 fr. 43. Caut., 2.514 fr. 53. — 4<sup>e</sup> lot. Couverture et zinguerie. Mont., 20.914 fr. 81. Caut., 1.712 fr. 90. 5<sup>e</sup> lot. Plafonnerie, marbrerie, fumisterie pour cheminées, appareils de closets, fonte pour tuyaux de chute, monte-plat, badigeons extérieurs. Mont., 41.034 fr. A val., 3.423 fr. 66. — 6<sup>e</sup> lot. Fumisterie. Fourneau de cuisine, poêles-calorifères, ventilateurs, appareils balnéaires et de toilette, appareils spéciaux de buanderie, pompes, canalisations en fonte, cui-

vre, plomb, etc. Mont., 14.950 fr. A val., 1.245 fr. 83. — 7<sup>e</sup> lot. Menuiserie, quincaillerie, sonnettes, treillages. Mont., 52.359 fr. A val., 4.363 fr. 25. — 8<sup>e</sup> lot. Peinture, vitrerie, tenture, badigeons intérieurs. Mont., 11.635 fr. 33. A val., 989 fr. 61.

Renseignements dans les bureaux de la préfecture, 3<sup>e</sup> division.

**Puy-de-Dôme.** — *Lundi 13 aout*, 2 h. — Préfecture. Appropriation de la maison d'école de garçons de Saint-Maurice-ès-Allier. Démolitions, 230 fr. 49. Fouilles et déblais, 28 fr. Maçonnerie, 1.694 fr. 06. Charpente, 1.334 fr. 60. Menuiserie, 1.264 fr. 90. Serrurerie, 1.125 fr. 87. Peinture et vitrerie, 638 fr. 21. Mobilier scolaire, 575 fr. A val. 720 fr. 35. Total, 7.513 fr. 58.

Renseignements à la préfecture.

**Puy-de-Dôme.** — *Samedi 7 aout*, 2 h. — Mairie de Pérignat-ès-Allier. Appropriation d'un groupe scolaire. — Démolitions, 334 fr. 75. Fouilles et déblais, 183 fr. 15. Maçonnerie, 3.257 fr. 83. Charpente, 2.140 fr. 10. Menuiserie, 3.055 fr. 86. Serrurerie, 1.133 fr. 88. Peinture et vitrerie, 2.187 fr. 22. Zinguerie et mobilier scolaire. Mont., 1.382 fr. 83. A val., 1.382 fr. 83. Total, 15.211 fr. 22.

Renseignements à la préfecture (1<sup>re</sup> division).

**Sarthe.** — *Date non fixée.* Mairie de Ponthouin. Construction du chemin vicinal ordinaire n. 6. Mont., 7.000 fr.

Renseignements à la mairie.

**Sarthe.** — *Date non encore fixée.* — Mairie de Sablé. Reconstruction de l'église paroissiale. Mont., 344.930 fr. 30. non compris une somme de 31.491.93 pour imprévus. Auteur du projet : M. Verité, architecte au Mans.

**Savoie.** — *Jeudi 5 aout.* — Préfecture. Construction de la culée de la rive droite au pont de la Denise (à l'air comprimé) route nationale n. 6. Mont., 21.123 fr. 50. A val., 1.876 fr. 50. Total, 26.000 fr. Caut., prov., 500 fr. Déf., 1.000 fr.

Renseignements à la préfecture.

**Savoie.** — *Samedi 14 aout*, 1 h. 1/2. — Préfecture. Aménagement des eaux provenant de l'égout de la route nationale n. 201, à Aix-les-Bains. Mont., 53.373 fr. 60. A val., 8.626 fr. 40. Total, 67.000 fr. Caut., 2.000 fr.

Le certificat de capacité sera visé par M. Guinard, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chemin de Valérioux, 41, à Chambéry.

Renseignements : dans les bureaux de la préfecture, 2<sup>e</sup> division, et dans les bureaux de M. Granddier, ingénieur ordinaire, rue de la Gare, 1, à Chambéry.

**Seine.** — *Mardi 10 aout*, 2 h. — Manufacture des tabacs à Pantin. Adjudication des travaux de construction de nouveaux bâtiments. Montant total, 1.100.000 fr. Adjud. en 6 lots ou en un seul. Les pièces sont déposées à la manufacture des tabacs, 2, rue Courtois, à Pantin, ou au service central des constructions des manufactures de l'Etat, 63, quai d'Orsay, à Paris.

**Seine-et-Marne.** — *Samedi 7 aout*, 1 h. 1/2. — Sous-préfecture de Provins. Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Lavoir à Courchamp. Mont., 3.600 fr. Caut., 170 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Réservoirs-abreuvoirs à Savins. Mont., 6.900 fr. 15. Caut., 325 fr.

Renseignements à la sous-préfecture

**Seine-et-Oise.** — *Dimanche 8 aout*, 2 h. — Mairie de Mureaux. Terrasse et maçonnerie pour l'agrandissement du cimetière. Mont., 5.000 fr.

Renseignements à la mairie et chez M. Roussel, architecte aux Mureaux.

**Vendée.** — *Jeudi 12 aout*, 2 h. — La Roche-sur-Yon. Ligne de Tours aux Sables-d'Olonne. Etablissement de persiennes au lanterneau de la remise des machines et pose de voies dans la gare des Sables-d'Olonne. Mont., 6.338 fr. 54. Caut., 200 fr.

Renseignements dans les bureaux de l'ingénieur, à La Roche-sur-Yon, 18, boulevard de l'Ouest.

## LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

### MAISONS

**Lyon.** — Rue Saint-Dominique, 15. Acq., M. Gillet père, quai de Serin, 8. M. Berloty, not. — Rue des Trois-Pierres, 106. Acq., M. Usel, rue Madeleine, 6. — Rue de la Vieille, 14. Acq., M. Gallet, Grande-Rue-de-la-Guillotière, 22. — Cours Vitton, 5<sup>o</sup> bis. Acq., M. Laviolette, not. — Rue de la Charité, 33. Acq., M. Michalon, médecin, à Vienne (Isère). M. Ferrey, not. — Cours du Midi, cours Rambaud et rue d'Algérie. Acq., M. Gueulin, rue Molière, 9. M. Bergeon, av. — Rue Sainte-Anne, 30. Acq., M. Reyssier M. Perrin, not. — Rue d'Alger, 2. Acq., M. Cationay, rue Sainte-Hélène, 2.

**Point-du-Jour.** — Chemin des Agueducs-des-Massues, 63. Acq., M. Glenat, place de la République, 55.

**Sainte-Foy.** — Grande Place, 13. Acq., M. Triquier, M. Perrin, not.

**Mulatière.** — Chemin de Fontanière. Acq., M. Bernard, place Bellecour, 15. Lyon. M. Peillon, av.

**Caluire.** — Chemin de la Sour-Vially. Acq., M. Lecomte, rue Saint-Pierre, 33. M. Ferrez, not.

**Lentilly.** — Lieu au bourg de Lentilly. Acq., M. Guichard.

**Vassieux.** — Au même lieu. Acq., Compagnie générale des eaux (1.799).

**Quincieux.** — Lieu de Genestal. Acq., M. Jambon. M. Rollet, not., à Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

## FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

### FORMATIONS

**Lyon.** — *Le 7 juin.* Syndicat professionnel et société civile des ouvriers plâtriers et peintres de la ville de Lyon, avenue de Saxe, 166. Durée 20 ans. Capit., 6.000 fr. — *19 juin.* Jourdan et Gagneux, charpentiers, rue Bugeaud, 96 et 98. Durée, 9 ans. Capit., 40.000 fr. — *Le 14 juillet.* Paré frères, peintres-plâtriers, rue de la République, 28. Durée 10 ans. Capit., 5.500 fr.

### DISSOLUTIONS

**Lyon.** — *Le 25 juin.* — G. Bonnet et Pontet, peintres-plâtriers, à Lyon-Vaise. — *Le 17 juin.* — Lacour et Balas, chaudronnerie, cours d'Herbonville, 43. Liq., MM. Balas et Pournier. — *10 juillet.* Blouin frères, bois et parquets, rue Sébastopol, 15. Liq., M. Canavy, rue de l'Hôtel-de-Ville, 70.

## FAILLITES

**Lyon.** — *9 juillet.* Leslin-Contet et Masage, peintre, rue Duquesne, 10. Syndic, M. Regaud. — *13 juillet.* Gorsse, entrepr., rue Boileau, 149. Syndic, M. Regaud. — *15 juillet.* Gasse, tuiles, rue Pyramide, 5. Syndic, M. Regaud.

## ÉLÉMENTS CONSTANTS DES PRIX DE CONSTRUCTION

PAR A. MÉGROT

Conducteur des Ponts et Chaussées. Membre associé  
de la Société Nationale des Architectes

Partie parue formant une brochure in-8° de 50 pages et comprenant :  
Les Parcours, Chargements, Transport, Terrassements. — Les Maçonneries de toutes natures. La Charpente. — Les Couvertures. — Les Carrelages et les Pavages.

Prix : 4 francs

Supplément de la partie parue et complément de l'ouvrage dont la *Construction Lyonnaise* publiera prochainement les observations préliminaires et comprenant :

La Plomberie, le Zincage, la Canalisation. — La Menuiserie, la Serrurerie. — La Plâtrerie. — La Vitrierie. — La Peinture. — La Tenture et la Douure ; ainsi qu'un tableau des coefficients de résistance et des densités des matériaux d'après les expériences les plus récentes.

Devant paraître prochainement et former un volume plus que double de la partie parue.

Prix temporaire : 4 fr.

Se trouve aux bureaux de la « Construction Lyonnaise » et chez l'Auteur à Cosne (Nièvre)

Tous nos abonnés sont nos collaborateurs ; les articles et renseignements qu'ils voudront bien nous envoyer seront publiés, à leur convenance, avec leur signature ou sous le couvert de l'anonymat, après avoir été soumis à l'approbation du comité de rédaction.

## PUBLICATIONS NOUVELLES

~ Série P. Margue. Prix de règlement applicables aux travaux de petite et de grosse fumisterie, de tôlerie, chaudronnerie faïencerie et ferronnerie (1886). Cette série contient 2.200 articles d'application, dont 900 complètement nouveaux ; on y trouve également le poids des fers, des fontes et des tôles en feuilles et en tuyaux. 1 vol. format de poche, cartonné, 5 francs ; par la poste, 5 fr. 25. — Librairie E. BIGNOT, 22, rue Latour-d'Auvergne, Paris.

~ *Éléments constants des Prix des travaux ordinaires de construction*, par A. MÉGROT, conducteur des ponts et chaussées, seconde édition. 1 brochure in-8°. Prix : 4 fr. Librairie A. DUCHER et C<sup>ie</sup>, éditeurs, 51, rue des Ecoles, Paris. Également chez l'auteur à Cosne (Nièvre).

~ *Manuel des Entrepreneurs*, 3<sup>e</sup> volume, comprenant les arrêtés de la préfecture de la Seine, réunis et classés par Émile DESPLANQUES, entrepreneur de maçonnerie, ancien membre du Tribunal de Commerce de la Seine 1 fort vol. 24 fr. Librairie A. DUCHER et C<sup>ie</sup>, éditeurs, 51, rue des Ecoles, Paris

~ *Petit guide dans les constructions rurales*, suivi d'une série des prix à façon pour travaux de terrassement, maçonnerie, charpente et couverture, par E. VIDIERE, architecte. Un vol. in-16, 110 pages et 6 figures. Prix, 1 f. 50. — Librairie BIGNOT, 22, rue de Latour-d'Auvergne, Paris.

~ *Le Décorateur. Marbres et Bois*, par LEBEVRE, artiste peintre. L'ouvrage comprendra 40 planches in-4, Jésus en chromolithographie qui paraîtront en 4 livraisons de 10 planches de 3 en 3 mois. Les planches sont exécutées avec le plus grand soin, et cependant le prix est sans précédent. Prix de chaque livraison : 10 fr. — Librairie E. BIGNOT, 22, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris.

~ *Manuel des Lois du Bâtiment*, élaboré par la Société centrale des Architectes. Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. Deux forts volumes grand in-8 colombier sur beau papier. Prix broché : 40 fr. — Librairie DUCHER et C<sup>ie</sup>, 51, rue des Ecoles, Paris.

Les six premières années du journal : LA CONSTRUCTION LYONNAISE sont en vente, formant trois beaux volumes in-4° raisin. — Prix franco : 72 fr.

L'Imprimeur-Gérant : PITRAT AINÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

## FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

### PRODUITS CÉRAMIQUES

**PROST FRÈRES**, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Appareils pour Sièges inodores, Panneaux et Carreaux en faïence, etc., etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

### CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

**PONCET, (C.)** quai Pierre-Scize, 60, Lyon. Avenue Delfert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepôt et du ciments de Vassy et de Grenoble. Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres. — Entrepôt de carreaux mosaïque de la Maison GISSLER et BEMER de Marseille.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Tuiles en verre. Châssis en fonte vitrés. Carreaux de Verdun.

**SERRA-REYMOND**, marchand de Pavés épines, établis et roulés à Champagne, par Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône).

**JUTIE, GAY ET C<sup>ie</sup>**, 64, rue de Marseille, et 15, quai de la Charité Seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat, pour Lyon et la banlieue. Portland de Pelloux du Valbonnais, de Virieu-le-Grand, et de Pochet de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble, de Crest. Chaux lourdes et hydrauliques de Bourgoin, Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et latées. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et Bourgogne. — Expéditions France et Étranger.

### TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

**VOLLAND FILS AINÉ**, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Claires. Travaux rustiques en tous genres, Kiosques, Chaumières, Cabanes aquatiques, etc.

### CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

**FOURNEAUX ET CALORIFÈRES**. — **FOUMEYROL**, constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

### ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

**ARDOISES, DALLES, ARDOISES, GUICHARD** Père et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentant de la commission des Ardoisières d'Angers.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte vitrés. — Carreaux de Verdun.

**MAZARD PIERRE**, fabricant de tuiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

**GRANDE TUILERIE DU RHONE**. — THOMÉ, ARMANET et C<sup>ie</sup>, à Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône). Bureaux à Lyon, 8, rue Sala. Tuiles et produits céramiques de toute espèce. Tuiles de montagne, brevetées.

### SONNERIES

**SONNERIES ÉLECTRIQUES ET A MOUVEMENT**. — Porte-Voix, Paratonnerres et vérification des Paratonnerres. — BOGEX et BOGEX, avenue de Saxe, 116. — Boîte place des Terreaux, 8.

### PEINTURE & PLÂTRERIE

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte, vitres, Carreaux de Verdun. — Bois de chauffage.

### TERRASSEMENTS

**CHAMPREMIER**, entrepreneur de terrassements et puisatier, 13, place du Pont, Lyon-Guillotière.

### CARRIÈRES, MINES

**AGUSTE BELLON**, à Valence, rue Gallet, 7. Décorations de Parcs et Jardins, Rocallages et Aquariums.

### GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC

**B. PABIOU**, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes Installation des Eaux et du Gaz.

### TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

**J. PRAT**, 28, avenue de Romans, à Valence. Taille de pierres et sculpture. Colonnes polies, etc. Exploitation des carrières de Chomérac et de Crussol. Monuments funéraires.

**J. GUICHERD ET C<sup>ie</sup>**, maîtres carriers, tailleurs de pierres, à Trept (Isère).

**PIERRE DE TOURNUS**, blanche, demi-dure  
**JEAUGEON FRÈRES**, entrepreneurs et M<sup>rs</sup> de pierres, à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de *Pierres Taillées* pour Bâtimens, Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre Fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnements permettant de livrer Brute ou Taillée en toutes saisons.

**PIERRES DE TOURNUS**. Pierres blanches mi-dures, des Carrières de Tournus. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour Bâtimens, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des Carrières de Lacrost, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

**PIERRE DE VILLEBOIS**. — DÉFINI TOUTE CONCURRENCE. — Grande Société des tailleurs de pierres de Villebois (Ain). Fourniture de pierres de tailles en tous genres à des prix très réduits. Prompte livraison, taillage irréprochable et premier choix de pierres.  
Le directeur-gérant, LOUIS FROUET

**PIERRES DE TAILLE DE VILLEBOIS ET TREPT**. — Pierres diverses pour travaux d'art. **DEBRIAZ jeune**, 12, place des Cordeliers, Lyon. — Pierres de machines, Piliers pour barrières, Tombes, Plafond de caveaux, Facades, Balcons, Escaliers, Limons, etc., exécutés sur plans. — Chantier, bas port du Pont Lafayette.

### MONUMENTS FUNÉRAIRES

**ROYBIN**. — Taille de pierres et Marbrer. J, rue de Marseille, 84.

**LIBRAIRIE EUGÈNE BIGOT**

22, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris

**Dictionnaire de Motifs Décoratifs**

Par A. de KORSACK

Détails et ensembles d'architecture, sculpture, décoration et d'industrie d'art, 200 planches par volume, imprimées d'un seul côté, comprenant plusieurs motifs ; se classant par ordre alphabétique et par styles. Très facile à consulter.

Une Livraison de 16 Planches par mois. — Deux volumes parus, environ 700 motifs, chacun, 20 fr. — Abonnement, 17 fr.

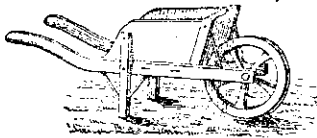
**VITRAUX D'ART**

Maison PAULIN CAMPAGNE

Fondée en 1847, la plus ancienne de Lyon,  
38, route de Grenoble, Lyon-Monplaisir.

Médailles de Bronze à Annecy,  
d'Argent à Lyon et de Bronze à Bordeaux  
Celle dernière spécialement décernée pour les vitraux d'appartements

TOUTES LES 10 MINUTES  
Les Tramways passent devant les Ateliers



**JACQUON**

55, Grande-Rue-de-la-Guillotière

ANGLE DE LA RUE SÉBASTIEN-GRIFFIE, CI-DEVANT DE CHABROL, 14  
LYON

MAÇONNERIE  
Scaux, Bayards, Bennes  
Pelles, Oiseaux, etc.

PLATRIERIE  
Marchepieds, Échelles  
Échelles doubles.

MATÉRIEL COMPLET POUR ENTREPRENEURS

PAPIERS PEINTS

GRAND DÉTAIL DE PAPIERS PEINTS

**MAISON + P. MARTIN**

LYON. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 92. — LYON

REPRODUCTION DE TOUS LES GENRES DE DÉCORATIONS

CRETONNES ASSORTIES AUX ÉTOFFES

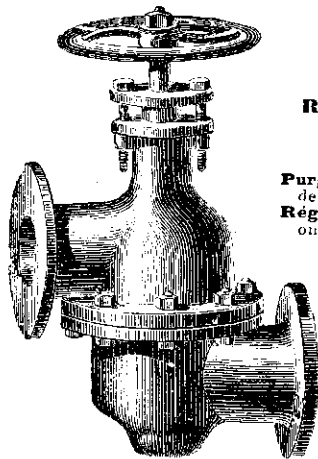
CHOIX CONSIDÉRABLE ET TRÈS VARIÉ DANS TOUS LES PRIX

ENVOI FRANCO DE COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS

PAPIERS PEINTS

**L'ARCHITECTE**

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de H. SABINE directeur, 50, avenue des Termes PARIS



**VIAILLY & C<sup>IE</sup>**

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS B. S. G. D. G.  
RUE CORNE-DE-CERF, 34, A LA VILLETTE-LYON

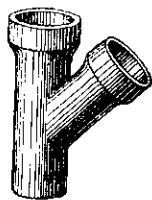
SPECIALITÉ D'APPAREILS ET ROBINETS-VALVES ET VANNES A TIROIR

- Purgeur automatique**, servant à extraire sans perte de vapeur, les eaux de condensation.
- Régulateur** de pression de vapeur, réglant la température aux appareils de chauffage; on l'emploie aussi pour détendre l'air comprimé, le gaz et l'eau forcée.
- Robinet-valve** à double fermeture assurant l'étanchéité parfaite et durable.
- Robinet-Valve** à soupape ordinaire.
- Soupape de retenue** perfectionnée pour l'alimentation des générateurs.
- Vanne à tiroir** de toute dimension pour la vapeur ou l'eau et l'air comprimé.
- Niveau d'eau à racloir** de sûreté pour chaudières, système breveté.
- Robinet jauge à racloir** de sûreté pour chaudières.
- Clarinette** à un ou deux niveaux d'eau à racloir de sûreté.
- Robinets spéciaux** pour l'industrie de la teinture et produits chimiques.
- Régulateur d'alimentation** à niveau constant. Sifflet avertisseur perfectionné.

NOTA. — Tous ces articles de notre fabrication spéciale, ont obtenu la plus haute récompense aux expositions industrielles. Certain d'un bon fonctionnement, nous n'hésitons pas à les garantir à toute épreuve pendant un an et plus au besoin.



TUYAUX à emboîtement



TUYAUX à embranchement

**GRÈS**

DE  
Fabrication Française pour TUYAUX et PAVÉS de la  
SOCIÉTÉ ANONYME

DES  
**PRODUITS CÉRAMIQUES**

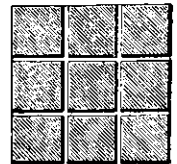
JEANMENIL & RAMBERVILLERS (Vosges)

**J. DULAC**

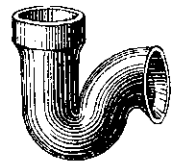
SEUL CONCESSIONNAIRE POUR LES DÉPARTEMENTS DU RHONE & DE LA LOIRE

Rue Constantine, 4. — LYON

Entrepôts, rue des Docks, 25, 27 et 29. — Lyon-Vaise



PAVÉS pour Cours, Écuries Passages, etc.



SIPHONS et CUVETTES de toutes formes